

faits divers

Les cinq Black Spiders avouent leur culpabilité

par Réal LABERGE

MONTMAGNY — Les cinq motards du groupe des "Black Spiders" de Saint-Michel de Bellechasse impliqués dans le meurtre, survenu le 6 mars dernier, de M. Paul Vézina, 31 ans, de Montmagny, connaîtront leurs sentences le 19 octobre prochain, selon une décision prise, hier, par le juge Gérard Boisvert, de la cour supérieure.

Contrairement à l'attente des citoyens qui remplissaient, hier, la salle des audiences du palais de justice de Montmagny, il n'y a pas eu de procès. Les cinq prévenus ont tous opté pour des admissions de culpabilité.

Ce n'est toutefois que dans le seul cas de Yves "Bébé" Laverdière, que ces aveux ont été faits sur l'accusation initiale de meurtre au 2e degré. Les quatre autres inculpés n'ont reconnu

leur culpabilité qu'à des infractions criminelles réduites d'homicide involontaire coupable (mans-slaughter). Il s'agit de Dominique "Diabolo" Bourgault, Paul "Castro" Saint-Pierre, André "Curé" Brochu, et Serge "Baloune" Leclerc.

Logées par les procureurs Gilles Garneau, Claude Gagnon, Michel Morin et Narcisse Proulx, ces demandes de réduction à des

accusations moindres ont été agréées par le juge Boisvert, avec le consentement du substitut du procureur de la Couronne, Me Réjean Boulet.

De longues procédures

On se rappellera que lors de l'enquête préliminaire tenue le 18 juillet dernier, au palais de justice de Montmagny, le juge Marcel Dionne avait émis une ordonnance de non-publication interdisant de relater les faits mis en preuve, tout au cours d'une longue enquête.

Toutefois, une grande partie des révélations concernant la mort de Vézina avaient été faites à l'occasion de l'enquête du coroner Stanislas Déry, le 12 avril dernier, toujours au palais de justice de Montmagny. Ces faits ont été versés en preuve à l'enquête préliminaire, et le juge Boisvert en prendra connaissance avant de rendre ses sentences, le 19 octobre prochain.

Une cause retentissante

Rappelons qu'à l'enquête du coroner, des témoins avaient relaté que Paul Vézina avait été assailli par les cinq accusés, près de l'entrée principale de la salle de danse du Centre civique Inc., de Montmagny, au début de la nuit du 6 mars dernier. Peu après, la victime de l'agression devait succomber à une hémorragie provoquée par deux coups de couteau mortels à un poumon et à l'abdomen.

Le méfait a été suivi de réactions retentissantes. La mort violente de ce jeune père de famille de deux garçons et sportif bien connu à Montmagny a notamment provoqué des expéditions punitives de citoyens de cette municipalité contre les "Black Spiders". Entre autres, des gens en colère ont procédé au saccage de leur repaire, à Saint-Michel de Bellechasse.

Les agissements de la bande ont, par ailleurs, fait l'objet d'une enquête de la CECO, au cours des mois suivants. Ce qui a résulté à une série de plaintes, nouvelles enquêtes préliminaires et citations à procès de neuf membres du groupe de motards, sous différents

chefs d'accusation tels que complot, rapt, attentat à la pudeur, séquestration, voies de fait, extorsion, viol et trafic de stupéfiants.

Aux assises de février

Hier, quelques minutes avant de fixer la date de cinq sentences qu'il doit rendre relativement au meurtre de M. Vézina, le juge Boisvert a justement été

appelé à se prononcer sur certaines de ces procédures judiciaires intentées contre quatre membres du groupe des "Black Spiders".

Il a reporté aux prochaines assises criminelles du district de Montmagny, le 12 février prochain, des procès pour complot, rapt et attentat à la pudeur, ordonnés contre Jean-Marie "Tony" Leclerc, Michel et André "Curé" Brochu, ainsi que Simon Cadrin.



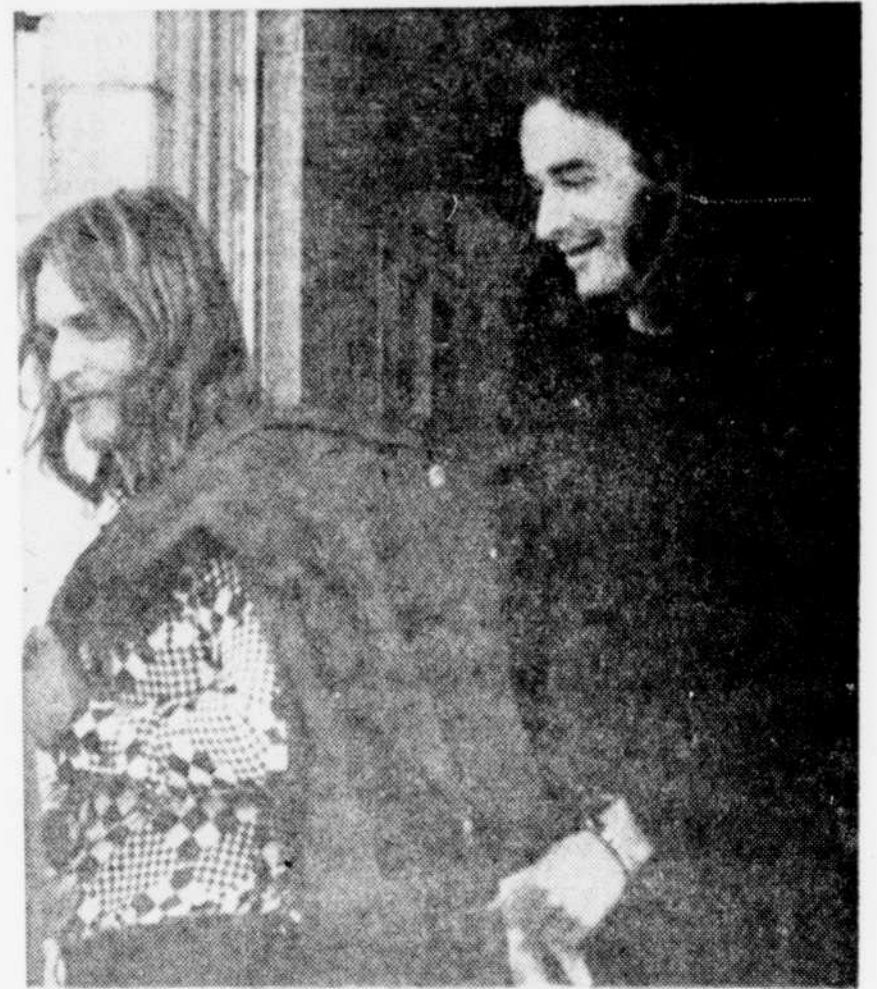
Le Soleil, Gilles Lafond



Le Soleil, Gilles Lafond

Serge LECLERC et André BROCHU

Yves LAVERDIÈRE



Le Soleil, Gilles Lafond

Paul SAINT-PIERRE et Dominique BOURGAULT

• Jour de l'Action de Grâces 1978 •

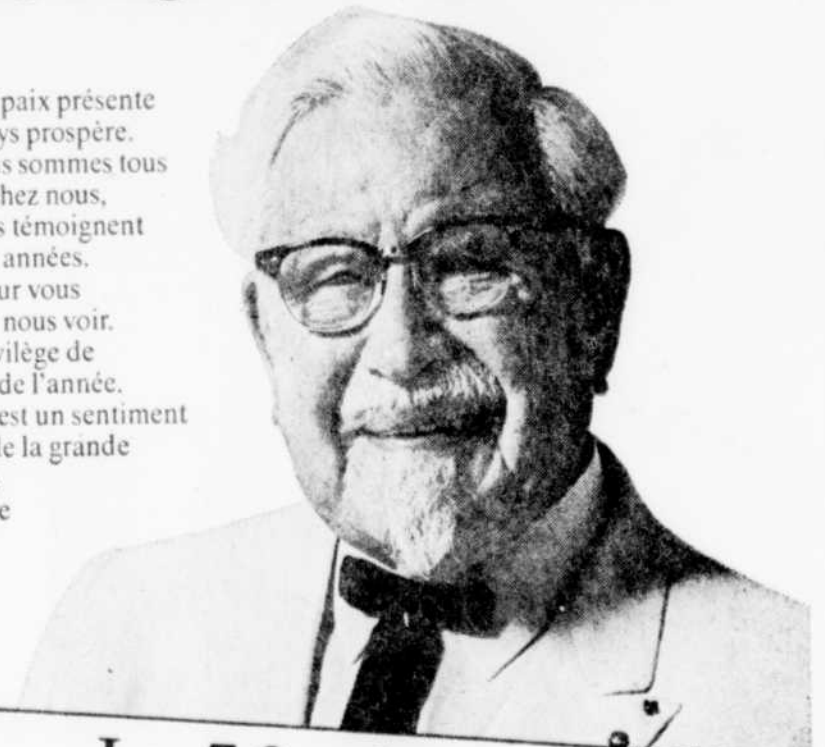
Soyons reconnaissants.

L'abondance des récoltes, la paix présente et le bonheur de vivre dans un pays prospère.

Autant de bienfaits dont nous sommes tous redevables. Et particulièrement, chez nous, nous apprécions l'amitié que nous témoignent nos clients depuis de nombreuses années.

Nous profitons de ce jour pour vous remercier de votre fidélité à venir nous voir. En retour, nous apprécions le privilège de pouvoir vous servir tous les jours de l'année.

Ce témoignage de gratitude est un sentiment que partagent tous les membres de la grande famille du POULET FRIT À LA KENTUCKY, depuis la souriante jeune femme qui vous accueille au comptoir de nos magasins jusqu'au colonel Harland Sanders et sa famille.



Les 7, 8 et 9 octobre nous fournissent l'occasion de montrer notre reconnaissance par un geste concret.

Nous ferons don à l'Association pulmonaire du Canada de la somme de 50 cents pour chaque seau ou baril que vous achèterez. Donc en venant chercher un seau ou un baril les 7, 8 et 9 octobre, vous nous permettez d'augmenter notre contribution. Ainsi, ensemble, nous pourrions soutenir la cause de ceux qui travaillent sans relâche à combattre l'asthme, l'emphysème et les maladies pulmonaires.

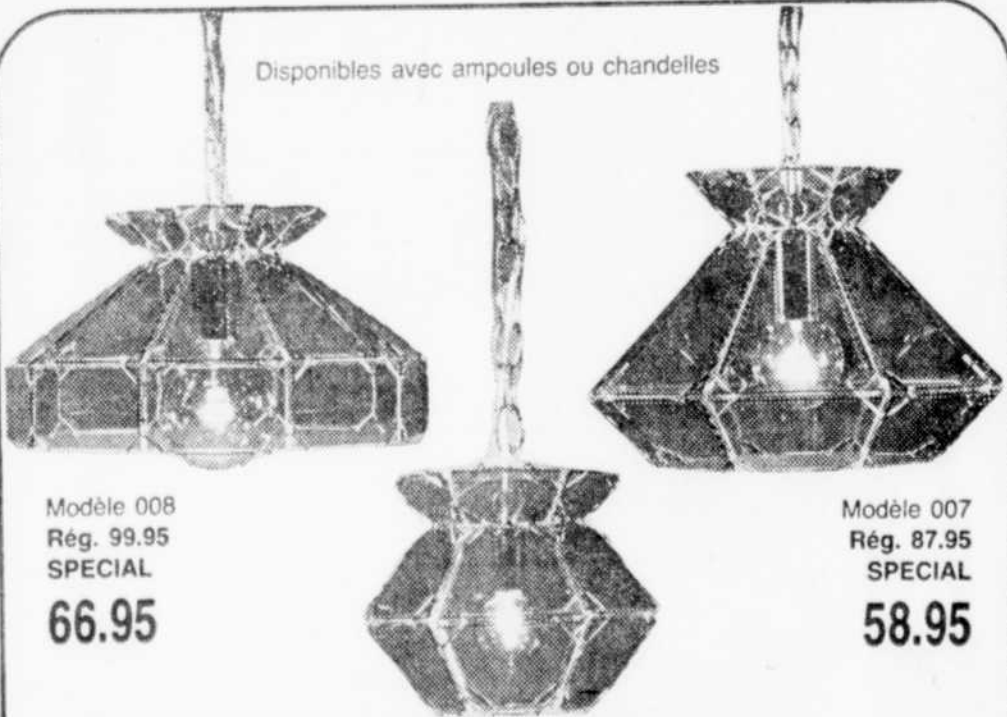


Le poulet du col Sanders de **Poulet Frit à la Kentucky**

PLAFONNIERS TRANSLUCIDES

Choix de 29 modèles

Disponibles avec ampoules ou chandelles



Modèle 008
Rég. 99.95
SPECIAL
66.95

Modèle 007
Rég. 87.95
SPECIAL
58.95

Modèle 026
Rég. 44.95
SPECIAL 30.95

Réduction de 20%

SUR TOUS LES AUTRES MODELES EN MAIN
quantité limitée



vente finale
master charge et chargex acceptées

800, DES CAPUCINS
(voisin de Texaco)
Tél.: 529-2814

De tout pour illuminer vos moments de loisirs.

Contre-proposition patronale chez Bombardier

par Réal LABERGE
du bureau du Soleil

LA POCATIERE — Les 600 grévistes de Matériel de transport Bombardier Ltée, de La Pocatière, seront appelés à se prononcer sur une contre-proposition salariale de la partie patronale, cet après-midi, à 13h30, lors d'une assemblée générale spéciale tenue à l'Institut de technologie agricole.

C'est ce qu'a confirmé, hier, au SOLEIL, M. Jean Thibault, conseiller juridique de la CSN et porte-parole du comité de négociation du syndicat des employés manuels de l'usine Bombardier, à La Pocatière, qui ont déclenché la grève, lundi matin.

On se rappellera que dimanche, 458 des employés syndiqués avaient rejeté par une faible marge de 54 pour 100, des offres patronales qualifiées de "finales" et comportant des majorations horaires de \$0.70 et de \$0.50, pour les deux prochaines années.

Toujours selon le porte-parole syndical, les dernières offres de l'employeur font suite à de nouvelles propositions formulées, mardi, par la

partie syndicale, et dont la teneur a été gardée confidentielle jusqu'ici.

M. Thibault s'est refusé à fournir toute indication sur la recommandation que fera le comité syndical de négociation, lors de l'assemblée générale de cet après-midi.

On se souviendra que dimanche dernier, les négociateurs syndicaux avaient recommandé l'acceptation du contrat de travail offert par Bombardier, conformément à une entente préalablement intervenue à cet effet, en présence du conciliateur du ministère du Travail, M. Marcel Boisvert.

Comme le signalait hier LE SOLEIL, ce dernier était si assuré que les engagements devaient aboutir à une approbation immédiate et sans accrochage, qu'il est parti pour la chasse dès le début du week-end, sans qu'on puisse le rejoindre.

Mutisme patronal

Par ailleurs, du côté patronal, c'était toujours le même mutisme, hier, de crainte d'envenimer une situation ne laissant que très peu de marge de manoeuvre.

Le directeur du personnel et porte-parole du comité patronal de négociation, M. Gaétan Tessier, s'est limité à confirmer "qu'on étudiait de nouvelles propositions", sans vouloir rien ajouter de plus.

Par la voie du directeur général de l'usine de La Pocatière, M. Roland Gagnon, la partie patronale s'en est toujours tenue, depuis le débrayage, à la même déclaration laconique, soit que la compagnie a fait le maximum, au secteur des offres salariales, et qu'on ne pouvait qu'attendre que les employés retournent au travail.

D'autre part, comme ils l'ont fait depuis lundi matin, les quelque 200 employés cadres et de bureau de Matériel de transport Bombardier Ltée ont continué de respecter les lignes de piquetage et de participer à des séances d'étude et de "briefing" données par la direction, dans des locaux provisoires au centre-ville de La Pocatière.

M. Tessier a signalé que cinq employés de bureau ont été autorisés à pénétrer dans l'usine, hier, pour préparer la dernière paie des grévistes.



L'OEIL EN FETE

LA QUINZAINE DE LA PHOTO

DU 5 AU 28 OCT '78

5 ET 6 OCTOBRE

JOURNÉES BELL & HOWELL

REPRESENTANT SUR LES LIEUX



BELL & HOWELL 1203
Ciné-caméra Super 8
Zoom électrique 3 pour 1
Poignée escamotable
Complètement automatique
LES SPECIAUX EXTRA DE LA QUINZAINE, C'EST QUELQUE CHOSE À VOIR!



BELL & HOWELL 1237
Ciné-caméra Super 8 sonore
Zoom électrique
Objectif F1.2
Complètement automatique
ECONOMISE A LA QUINZAINE!



BELL & HOWELL 1402Z
Projecteur Super 8
2 vitesses de déroulement
Emboîtement automatique
Objectif Zoom
PROFITE DE NOS SPECIAUX EXTRA!



BELL & HOWELL 1944Z
Projecteur Super 8 sonore
Lampe Quartz
Objectif très lumineux
Amplification de 5 watts
Emboîtement automatique
NOS PRIX SONT EN FETE!



BELL & HOWELL RC50
Projecteur à diapositives à cubes
Contrôle à distance
Finition de luxe
Très haute qualité
NOS PRIX SONT EN FETE!



BELL & HOWELL AF70
Projecteur à diapositives à cubes
Mise au point électronique
Contrôle à distance
Fabrication de très haute qualité
PROFITE DE NOS SPECIAUX EXTRA!



JUMELLE BELL & HOWELL 7 x 35
7 forcos de rapprochement
Très lumineuse
Compacte et légère
Complet avec étui
ECONOMISE A LA QUINZAINE!



JUMELLE BELL & HOWELL 7 x 50
7 forcos de rapprochement
Très haute qualité
Complet avec étui
LES SPECIAUX EXTRA DE LA QUINZAINE, C'EST QUELQUE CHOSE À VOIR!

STUDIO GOSSEIN

10 ave Bégin, centre-ville Lévis,
tel: 837-8868

Démenti à des affirmations touchant un syndicat de Bell

M. Shirley Nicholson, secrétaire du Syndicat des communications du Canada, a démenti, hier, les affirmations d'un syndicat rival, le Syndicat des travailleurs en communications du Canada, qui affirme que la majorité des membres du Syndicat des communications du Canada de Bell Canada ont signé des demandes de cartes de membres.

La veille, le syndicat rival avait précisé que la majorité des 7,500

téléphonistes et employés du service alimentaire avaient signé une demande de changement d'affiliation syndicale. Il n'avait cependant pas précisé le nombre de ces signatures.

Le Syndicat des communications du Canada est un syndicat indépendant, tandis que le Syndicat des travailleurs en communications du Canada est affilié à la Fédération des travailleurs du Québec et au Conseil du travail du Canada.

M. Nicholson se dit convaincu que la majorité des 7,500 syndiqués opte pour le statu quo syndical.

Il a rejeté les accusations du STCC selon lesquelles le SCC serait un "syndicat de boutique". Le SCC est un organisme vivant aussi capable de négocier ou renégocier une négociation collective avec Bell Canada, que le STCC.

La CEQ rejette toute idée de fusion avant deux ans

SHERBROOKE (PC) — Rejetant toute idée de fusion avant deux ans avec la Confédération des travailleurs du Québec, le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, M. Robert Gaulin, a révélé hier que la direction de la CEQ demanderait la permission à ses membres d'adhérer à un front commun intersyndical en prévision du renouvellement des conventions collectives dans la fonction publique et parapublique. M. Gaulin a indiqué que cette démarche traduirait la volonté de la centrale de rechercher des formes d'unité d'action autre qu'une fusion totale des centrales syndicales.

Rappelant le début prochain des négociations, le nouveau président de la CEQ a souligné que "le Conseil du Trésor coordonne les offres des différents ministères, et nous devons opposer un front commun syndical au front commun patronal".

Soulignant que "la centrale devait passer avant le chef", M. Gaulin a fait remarquer que la CEQ élaborait présentement une politique de diversification de ses porte-parole afin que celle-ci dispose de plus d'un seul porte-parole. Avouant que la CEQ avait joué un rôle plutôt effacé depuis quelques mois, M. Gaulin a spécifié que

la centrale se ferait entendre sur les différents projets de loi étudiés par l'Assemblée nationale.

Dénonçant ce qu'il a qualifié de "surconditionnement de l'opinion publique par le gouvernement" sur la nécessité de consentir des sacrifices afin de relancer l'économie, de lutter contre l'inflation et le chômage, M. Gaulin a annoncé que la CEQ consulterait ses membres sans pour autant admettre que "les travailleurs sont les responsables de la situation d'inflation et de chômage et qu'ils doivent en payer le prix en réduisant leurs demandes monétaires".

Les titres de du vin

Les vins d'Italie qui portent le sceau rouge de l'Institut National d'Exportation (INE) que vous trouvez dans les magasins de la Société des Alcools du Québec sont tous des vins de qualité mis en bouteille en Italie. Il y a certes des vins plus prestigieux que d'autres, des régions de production mieux connues que d'autres mais tous les vins portant le sceau rouge INE sont francs, naturels et d'un prix raisonnable.

Noblesse d'Italie

Le gouvernement d'Italie surveille et assure la qualité des vins portant le sceau rouge INE et c'est la meilleure garantie que vous puissiez avoir. La noblesse des vins mis en bouteille en Italie date de plusieurs siècles. Déjà François Ier, roi de France, fin connaisseur, importateur de la Renaissance Italienne en vieille France avait dans ses bagages des sculptures, des peintures certes, mais aussi des échantillons des meilleurs vins italiens. Dès lors, la renommée des vins d'Italie devait s'étendre au-delà des frontières et grandir de siècle en siècle.

Aujourd'hui, ici au Québec, les vins d'Italie portant le sceau INE sont connus comme étant de bons vins, à un bon prix, ce sont les vins qui vous en donnent le plus pour votre argent.





Asti Spumante - Cinzano
Herdt & Charton
597 A - \$6.55 - 750 ml

Un vin mousseux blanc d'une grande élégance, à robe étincelante d'or pâle, au bouquet incomparable. On dit de l'Asti Spumante qu'il est "un vin de noces". Vin de dessert, l'Asti est la boisson de fête qui marque d'un cachet distingué toutes les réceptions joyeuses. Il doit être bu frais et non glacé, à 7° C environ, soit 45° F., dans une flûte dont le calice se prolonge dans le pied.



Chianti - Antinori
Distillerie Schenley du Canada Limitée
548 A - \$4.50 - 1 litre

Depuis trois mille ans, La Toscane est la terre privilégiée de la viticulture. Les collines et les petites montagnes historiques des environs de Florence produisent le Chianti, vin rouge célèbre dans le monde entier. Servi chambré, il a assez de corps et de subtilité pour accompagner toutes les viandes.



Valpolicella "Classico Superiore" - Ruffino
La Distillerie Meagher Limitée
635 E - \$3.50 - (bte)

Robe de rubis, 12% d'alcool, bouquet délicat et riche, ce sont les caractéristiques du Valpolicella "Classico Superiore", indiscutablement le meilleur vin de Venétie, région située au nord-ouest de l'Italie. Valpolicella de la célèbre maison Ruffino est un vin rouge sec, charmant et léger. Il convient bien avec pratiquement tous les mets.



Vecchi Castelli Romani - Vinalia
Les Distilleries Dumont
545 D - \$3.10 - 720 ml

Le Latium qui entoure la ville de Rome est connu depuis des millénaires pour la variété de ses vins qui diffèrent d'une commune à l'autre. L'héritage de l'antiquité en matière de vin est ici encore plus présent que n'importe où en Italie. Le Vecchi Castelli Romani, excellent vin de table est à son mieux avec les viandes grillées et en sauce.



DE BONS VINS DE TRADITION MIS EN BOUTEILLE EN ITALIE

Vive la vie... Pour la vie








La période des vacances est terminée. C'est le temps de penser sérieusement à votre condition physique.

Vic Tanny, la plus grande chaîne au monde de clubs de santé, vous offre un bon programme de mise en forme personnalisé, suivi par des instructeurs professionnels.

Faites votre réservation. C'EST LE TEMPS!



VIC TANNY
STUDIOS DE SANTE

LAISSEZ-PASSER D'UNE VISITE

Nom:

Invité de: **GRATUIT**

Autorisation:

OUVERT 7 JOURS PAR SEMAINE Expiration:

Découpez et réservez sur rendez-vous seulement.

Relaxez dans une ambiance agréable chez

VIC TANNY

Ste-Foy 659-1775
Limoilou 626-6216

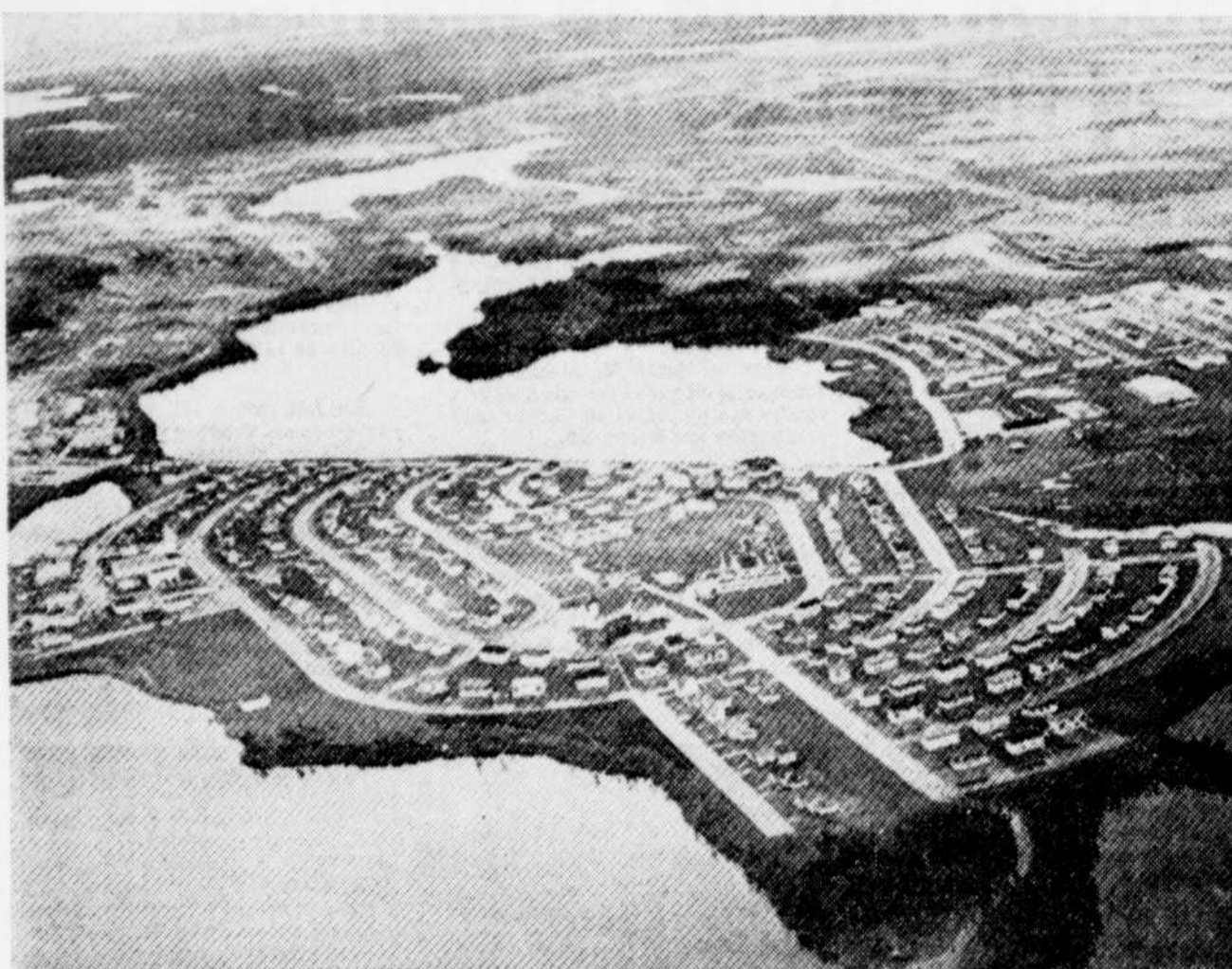


VIC TANNY
centres de conditionnement

PLAZA LAVAL, Ste-Foy 659-1775
2965 Première Avenue, Limoilou 626-6216

l'est du québec Sept-Iles - Hauterive - Baie-Comeau - Forestville - Rimouski - Matane

Avenir incertain pour Schefferville



L'étude sur la rentabilité d'Iron Ore inquiète les citoyens de Schefferville.

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ILES — Le président de la compagnie Iron Ore du Canada, Me Brian Mulroney, a confirmé l'existence d'études portant sur la rentabilité du centre minier de Schefferville, et même sur d'autres installations de l'entreprise.

Le député de Duplessis, M. Denis Perron, et le maire de Schefferville, M. Charles Bégin, ont révélé hier au SOLEIL avoir reçu cette confirmation de M. Mulroney à l'occasion de conversations téléphoniques ces derniers jours.

"Ce rapport est à l'étude, il ne sera pas rendu public et aucune décision n'est encore prise", a rapporté M. Perron de son entretien avec le président de l'Iron Ore.

Pour sa part, le maire Bégin a dit avoir obtenu l'assurance qu'advenant une décision sur l'avenir de Schefferville, il aura au préalable une rencontre avec M. Brian Mulroney; à son tour, M. Bégin a rapporté qu'aucune décision n'était arrêtée en ce sens, les études entreprises se poursuivant.

M. Bégin confiait plus tôt que cette annonce d'étude de rentabilité, rendue publique par LE SOLEIL au milieu de la semaine dernière, a semé beaucoup d'inquiétude parmi les commerçants et les quelque 4.500 personnes qui habitent Schefferville, centre d'extraction du fer situé à 360 milles au nord de Sept-Iles.

M. Bégin, lui-même travailleur à



Le président d'Iron Ore, M. Brian Mulroney

l'heure à l'Iron Ore, demandait à la compagnie d'apporter des précisions au plus tôt sur ses véritables intentions.

Le maire Bégin, qui sollicitera un nouveau mandat à la fin du mois, pilote trois projets pour Schefferville et il s'interrogeait sur leur réalisation. Il est question de réfection des rues, de 20 logements à prix modique, et d'un parc pouvant accueillir 42 maisons mobiles.

Depuis le milieu de la semaine dernière, l'Iron Ore refusait de confirmer ou de nier quoi que ce soit

relativement à ces études de rentabilité à long terme. De multiples rumeurs persistent toutefois à l'effet que l'Iron Ore songerait à abandonner, sur une base temporaire ou permanente, d'ici les premières années 80, l'extraction du minerai de fer à Schefferville. Il est aussi question d'une réorientation des activités aux usines de transformation de Sept-Iles.

Ces études auraient été déclenchées en raison de la faible demande mondiale du minerai de cette nature et de la hausse constante que représentent les opérations à Schefferville. L'Iron Ore extrait 10 millions de minerai par année à Schefferville pour produire six millions de tonnes de boulettes de fer aux usines d'enrichissement de Sept-Iles. Par ailleurs, cette compagnie possède d'immenses usines à Labrador City, en sol terre-neuvien.

L'Iron Ore, premier producteur de minerai de fer de la région Québec-Labrador, emploie quelque 7.500 personnes à Sept-Iles, Schefferville et Labrador City.

Deux Rimouskois envoyés au pénitencier

par Lucien LATULIPPE

Michel Roy, âgé de 24 ans, et Michel Boudreau, âgé de 22 ans, tous deux de Rimouski, ont été condamnés, respectivement, à cinq et quatre ans de pénitencier. La sentence a été prononcée hier, par le juge Yvon Mercier, au palais de justice de Rimouski.

Les deux jeunes gens étaient accusés de s'être évadés de la prison de Rimouski, le 27 août dernier, et de plusieurs vols avec violence, ainsi que de séquestration.

Leur présumé complice, Normand Boulet, âgé de 26 ans, de Rimouski, a été envoyé aux assises sur l'accusation d'évasion et sur plusieurs chefs de vols avec violence. Il devait de nouveau se présenter en cour, aujourd'hui, pour d'autres enquêtes préliminaires.

Le trio s'était évadé en neutralisant un gardien à qui les clés d'autos ont été volées. Les trois jeunes hommes ont été repris le lendemain en banlieue de Rimouski, l'un étant dans un chalet et les deux autres, dans un bois près de la rivière Rimouski.

Les vols avec violence avaient été commis les 15, 16 et 17 août sur deux jeunes gens qui faisaient de l'auto-stop et qui, sous le menace d'un couteau, devaient remettre leur argent de poche aux accusés.

Un autre jeune homme de Mont-Joli a écopé d'une sentence de deux ans, la veille. Pierre-Paul Petitpas, âgé de 22 ans, était accusé de plusieurs vols et de complicité.

La Sûreté du Québec à Rimouski et la police de cette ville ainsi que celle de Mont-Joli, ont enquêté dans les différentes causes concernant ces quatre accusés.

D'autre part, une spécialiste de la fraude a été condamnée à trois mois de prison, hier, par le juge Gilles Saint-Hilaire, au palais de justice de Rimouski.

Il y a un mois, Martine Pelletier-Rioux, âgée de 25 ans, de Rimouski, avait écopé de six mois de prison pour 14 fraudes effectuées avec des faux chèques. Les deux sentences sont consécutives.

La jeune femme devait comparaître de nouveau en cour, aujourd'hui, pour deux autres fraudes. Les délits ont été commis aux dépens de banques et du gouvernement dans la ville de Rimouski et le lieutenant Gonthier a mené les enquêtes.

A Sept-Iles

Par ailleurs, une accusation de meurtre a été portée contre Tracy

Boudreau, âgé de 43 ans, de Sept-Iles, et tout cautionnement lui a été refusé.

Boudreau est soupçonné d'avoir battu à mort Mme Yvette Saint-Onge, Indienne de 34 ans, demeurant aussi à Sept-Iles.

Le crime est survenu le 23 septembre dernier dans une maison de chambres située au 354 rue Cartier, à Sept-Iles. Mme Saint-Onge avait subi 11 lacerations et elle est morte au bout de son sang.

Grève des traversiers Matane—Côte-Nord: une tentative pour provoquer une autre rencontre

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ILES — Le conciliateur du ministère du Travail dans le conflit des traversiers Matane-Côte-Nord, M. Jean-Louis

Duchesne, tente présentement de provoquer une nouvelle rencontre entre la Société des traversiers du Québec et les représentants de l'Union internationale des marins; cette grève

des traversiers dure depuis le 1er septembre dernier.

L'attaché de presse du ministre du Travail, M. André Sormany, a dit hier au SOLEIL que M. Duchesne s'occupait ces jours-ci à trouver une date qui puisse convenir aux deux parties engagées dans ce conflit qui paralyse les traversiers devant assurer une liaison entre Matane, Godbout et Baie-Comeau.

Entre temps, un dirigeant du syndicat, M. André Dansept, de Québec, a

affirmé au SOLEIL que si la Société des traversiers voulait vraiment négocier, le conflit prendrait fin dans quelques jours.

D'après M. Dansept, il y a conflit présentement parce que la Société des traversiers veut changer le vocabulaire de la convention collective, désire multiplier les catégories de travailleurs et refuse d'embaucher des étudiants au cours de la période estivale comme c'était le cas depuis des années.

Au chapitre des salaires, l'employeur offrirait 6 pour 100 pour la première année; le syndicat, qui représente les 92 employés concernés, demande 8.1 et 6 pour 100 pour les deux premières années, et 6 pour 100 pour une troisième année si les négociations aboutissent sur un contrat de trois ans. Le syndicat précise qu'il s'agit là de la parité avec les salariés de la traverse de l'île aux coudres.

Le salaire horaire moyen des employés de la traverse entre Matane et la Côte-Nord était de \$5.04 dans le contrat collectif échu depuis le 30 juin 1977.

Pour sa part, le négociateur patronal, Me Paul Corriveau, de Baie-Comeau, absent de la région jusqu'à mardi prochain, a déjà affirmé que la Société des traversiers n'a acheté cette compagnie que l'an dernier et que cette première négociation représente plusieurs difficultés d'application au niveau des clauses normatives.

Dès le début du conflit, les maires de Sept-Iles, de Port-Cartier, de Baie-Comeau et de Matane, ont demandé au ministre des Transports, M. Lucien Lessard, d'intervenir dans ce conflit. Le ministre a fait savoir qu'il n'interviendrait pas, s'en remettant au processus de libre négociation entre les parties concernées.



M. Lucien H. MORIN

L. Morin est réélu directeur des ports

Le président de l'Autorité portuaire du port de Sept-Iles, M. Lucien-H. Morin, comptable agréé, a été réélu directeur de l'Association canadienne des ports et havres du Canada pour une deuxième année consécutive à l'occasion du récent congrès annuel de l'association qui se tenait plus tôt ce mois-ci à Ottawa.

L'ENDROIT IDÉAL POUR VOTRE FOYER
Payez comptant (argent) et apportez
Soyez toujours gagnant

<p>PARLOR STOVE 24" avec chrome incluant porte-bûches, pare-étincelles 100% FONTE</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">121⁹⁵</p>	<p>BOX STOVE 26", 100% FONTE</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">\$62</p>
<p>FOYER FRANKLIN MODÈLE SOLEIL 100% FONTE Incluant porte-bûches, pare-étincelles 26"</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">128⁹⁵</p>	<p>RÉPLIQUE JOTUL GROS MODÈLE 100% FONTE Poids complet 327 livres</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">\$210</p>
<p>CLÔTURE À NEIGE, rouleau 4' x 50'</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">16⁹⁵</p>	<p>CHEMINÉE ISOLÉE 100 stainless</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">RABAIS</p>

Choix complet de poêles, plus de 16 modèles en tuyaux noirs, accessoires en stock

<p>BANC SCIE ROCKWELL 9" modèle complet avec moteur No # 34580C</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">194⁹⁵</p>	<p>TRACTION AID (Dépanneur) 8.95 (pai.) LAVE-VITRE auto-40 1.39 (gal.)</p> <p style="font-size: 1.2em; font-weight: bold;">GRAND CHOIX FENÊTRES, PORTES, ETC.</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONTREPLAQUÉS MODERNES LTÉE
1255, COURCELETTE, VAL-BELAIR
842-1911

chaussez-vous confortablement

Scholl

SENTA
CUIR BRUN OU BLANC
\$43⁰⁰

AA	A	B	C	D	E
7 1/2 - 11	8 1/2 - 11	9 1/2 - 11	10 - 11	10 1/2 - 11	11 - 11 1/2

Les grandeurs qui ne sont pas en majuscule pourront être obtenues sur demande.

Les modèles Scho Peds* Scholl Scho Peds* sont souples, confortables, moulés à votre pied, avec une voûte plantaire spécialement coussinée. Les souliers les plus confortables que vous ayez jamais portés. Une autre garantie du Confort Scholl.

Scholl

Scholl magasin pour le Confort des pieds
495^e est, boul. Charest (coin rue de l'Église), Québec 2. Tél.: 525-7949

TERRASSE DECELLES
12, RUE DECELLES
LORETTEVILLE

1 MOIS GRATUIT
POUR UN TEMPS LIMITE
LOGEMENTS À LOUER — MEUBLES SUR DEMANDE

1 1/2 - 3 1/2 - 4 1/2

DISPONIBLES MAINTENANT

- Tout à l'électricité
- Raccords pour laveuse/sécheuse
- Eau chaude
- Stationnement avec prise
- Intercom
- Entrée de câble

PROXIMITÉ DES ÉCOLES — ARRÊT D'AUTOBUS — CENTRE COMMERCIAL

Pour renseignements: 843-2455

ne - Gaspé - Murdochville - Rivière-du-Loup - Matapédia - Cabano - Carleton - Chandler - Iles-de-la-Madeleine - Bonaver

Pour le secteur agricole Basques-Neigette reçoit \$1,217,000

Le ministre de l'Office de planification et de développement du Québec, M. Jacques Léonard, a annoncé que le fonds de développement régional fournira au ministère de l'Agriculture du Québec une somme de \$1,217,000, pour la mise en oeuvre de programmes agricoles dans le secteur Basques-Neigette.

Le projet d'aménagement intégré de Basques-Neigette, dont la réalisation est coordonnée par la délégation régionale de l'OPDQ, a comme objectif de consolider les populations rurales du territoire des unités d'aménagement des Basques et de la Neigette, dans l'Est du Québec, par le développement polyvalent et intégré des ressources agricoles, forestières et touristiques.

Dans le cadre de ce projet, le bureau régional du ministère de l'Agriculture du Québec a mis au point, en consultation avec l'Union des producteurs agricoles du Bas-Saint-Laurent, une programmation portant essentiellement sur le développement et la diversification des productions agricoles.

les régionales. Cette programmation a été acceptée par la Conférence administrative régionale, la CAREQ, qui l'a jugée propre à atteindre les objectifs du projet.

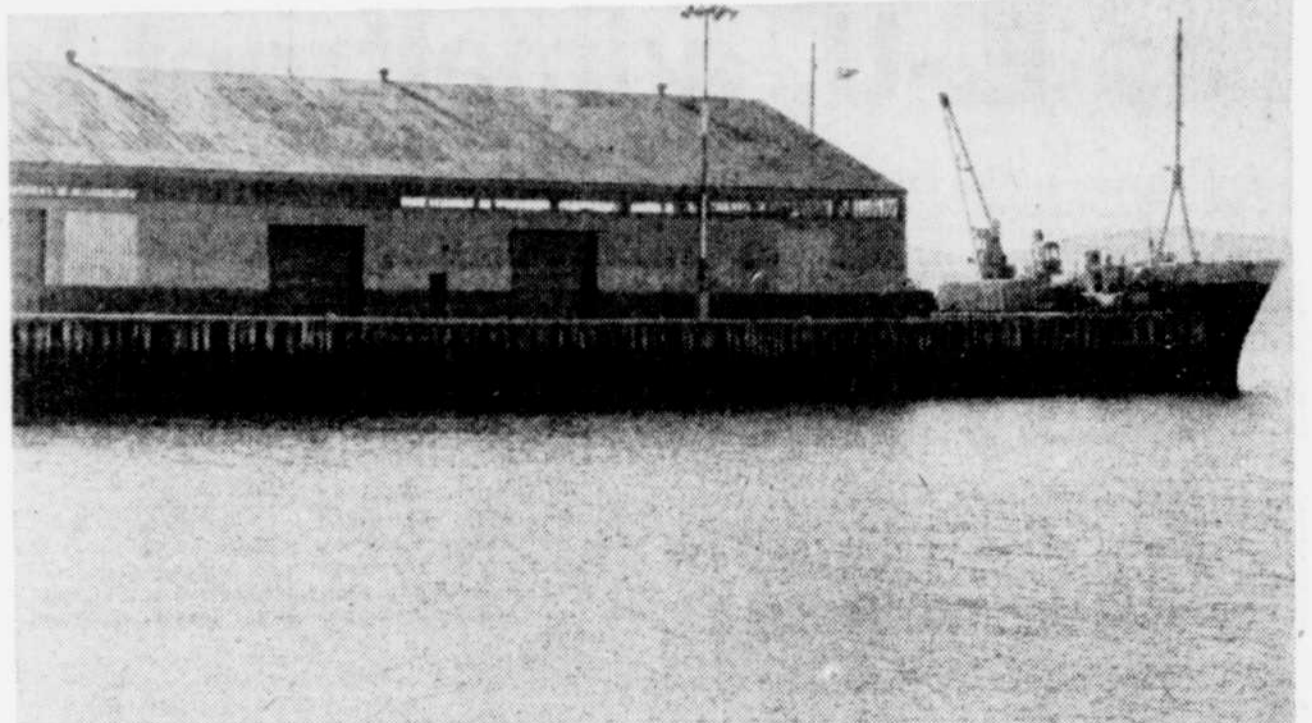
La programmation agricole vise, par des aides à l'investissement, à accroître et à consolider les structures des exploitations qui s'adonnent à des productions animales et végétales convenant à la région. Elle a aussi pour objectif la diversification des productions, l'accroissement de l'autosuffisance et la rentabilité des fermes.

Pour bénéficier du programme, le requérant, qui peut être un individu ou un groupe en coexploitation, doit être producteur agricole au sens de la loi 64, avoir une ferme à sa disposition, en propriété ou en location, qui soit majoritairement dans les limites de la région agricole désignée; s'orienter vers un plan de mise en valeur de la ferme qui soit cohérent avec les objectifs du plan d'aménagement; suivre le programme d'exploitation et

d'investissement/reconstruire et, enfin, tenir ou commencer à tenir une comptabilité agricole approuvée par le ministère de l'Agriculture du Québec. Rappelons que, aux termes de la loi 64, une personne est réputée producteur agricole si elle vend pour au moins \$1,000 de produits agricoles dans une année et si elle est reconnue comme telle par un comité ad hoc.

Le programme agricole de Basques-Neigette, qui sera réalisé grâce à l'apport financier du fonds de développement régional de l'OPDQ prévoit une aide financière pour la production laitière, la production de viande bovine, la production ovine, les productions canicole, piscicole et autres, la production de pommes de terre, de crucifères, de maraichage et de petits fruits, l'arboriculture et l'apiculture, ainsi qu'une aide à la mise en valeur des terres agricoles non utilisées.

L'aide apportée par l'OPDQ ne touche que l'année financière 1978-1979.



Quai de l'Agence maritime, à Sept-Îles.

Transport maritime Il y aurait appel d'offres pour renouveler le contrat

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Les gouvernements d'Ottawa et de Québec s'entendraient pour demander des soumissions publiques en vue du renouvellement du contrat pour le transport maritime vers la Moyenne et la Basse Côte-Nord pour les prochaines années.

Six fonctionnaires fédéraux et provinciaux qui sont allés consulter la population de trois villages de la Basse Côte-Nord, ces dernières semaines, en seraient venus à cette conclusion. L'actuel contrat que détient les Agences maritimes Inc. expirera en janvier 1979.

Le président des Agences maritimes, M. Réjean Gagnon, a dit hier au SOLEIL qu'il ne voyait aucune objection à ce que les gouvernements qui financent ce transport avec les deniers publics procèdent par voie de soumissions; toutefois, M. Gagnon souhaite que le prochain contrat s'échelonne sur un minimum de trois ans et préféablement sur cinq ans.

Les Agences maritimes Inc. assurent le transport vers ces régions isolées depuis 1970. Uniquement cette année, les gouvernements ont versé \$2,6 millions en subventions directes; Ottawa y allant des deux tiers, Québec pour le reste.

Ce transport par bateau sert essentiellement à approvisionner les quelque 6,000 personnes qui vivent dans la quinzaine de villages isolés de la Basse Côte-Nord. Des unités réfrigérées permettent de transporter du cargo périssable (viande, lait, fruits et légumes) à la population, en plus de l'huile à chauffage et d'autres nécessités.

Le tonnage annuel, qui se situe aux environs de 20,000 tonnes maintenant, a quelque peu diminué en raison de l'ouverture de la route, sur un tronçon de 140 milles, entre Sept-Îles et Havre-

Saint-Pierre. Le transporteur n'est d'ailleurs plus subventionné pour rendre du cargo entre Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre depuis l'ouverture de cette route.

Deux bateaux maintiennent une liaison entre Montréal, Rimouski, Sept-Îles, Havre-Saint-Pierre et la Basse Côte-Nord; ce sont le Fort Mingan, un semi-cargo qui peut accueillir jusqu'à 180 passagers, et le Fort Ramezay.

S'il obtient un nouveau contrat, M. Gagnon a révélé qu'il apportera des améliorations au Fort Mingan afin de porter le nombre de places pour les passagers à 240. Il faut dire qu'il existe un véritable engouement pour la Basse Côte-Nord; il arrive souvent qu'en avril,

la plupart des places soient réservées par les touristes désireux d'aller visiter les modestes villages de pêcheurs de cette région isolée du Québec.

Quelque 150 personnes travaillent pour les Agences maritimes, dont près d'une cinquantaine à bord des deux navires; les autres travaillent aux bureaux de Sept-Îles, Rimouski ou Montréal, ou sur les différents quais.

Par ailleurs, l'annonce d'une demande éventuelle de soumissions publiques pourrait bien activer le projet d'une coopérative maritime qui mijote depuis quelque temps à Havre-Saint-Pierre en vue de permettre à des personnes de la région de prendre le contrôle du transport maritime.

Société Arthur-Buies Construire des logements en coopération à Rimouski

par J.-Claude PAQUET
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — La Société d'habitation Arthur-Buies donnait récemment une conférence de presse pour annoncer son existence et pour faire part d'un rapport de recherche effectué par l'Université du Québec à Rimouski sur la situation du logement à Rimouski.

Fondée en janvier de cette année, sous la troisième partie de la loi des compagnies, cet organisme se veut en réalité un outil de promotion pour l'habitation coopérative. Tous ses directeurs et promoteurs sont d'ailleurs des représentants d'institutions coopératives, dont M. Pierre Lemieux, président, qui est directeur de la Caisse populaire de Rimouski, M. Wesley Hogg, vice-président, représentant de l'Union régionale de Rimouski des Caisses populaires Desjardins; M. Adéodat St-Pierre, secrétaire, représentant la Caisse d'établissement et MM. Yves Lavoie, des magasins Cooprix, Maurice Boucher de la Caisse d'entraide économique, Denis Cassista, de la Coopérative agricole du Bas-Saint-Laurent, et Jean-Marc Gagné, de la Coopérative funéraire du Bas-Saint-Laurent.

En vue de promouvoir l'habitation coopérative à Rimouski, l'organisme avait commandé, grâce à une subvention de \$12,500 de la Société centrale d'hypothèque et de logement, une étude à l'UQAR, qui fut effectuée par M. Guy Massicotte, du Service de recherches de l'université, et qui portait sur les besoins de logements à Rimouski.

Reprenant des études de la Société centrale d'hypothèque et de logement, de l'Office municipal d'habitation et du Parti québécois, l'étude conclut que le chômage et les faibles revenus, le manque de nouvelles constructions de logements à prix modique, la vétusté d'un grand nombre de logements et

l'afflux des étudiants demandeurs de chambres, engendrent un important problème de logement à Rimouski.

L'étude livre d'autre part les résultats d'un sondage téléphonique réalisé auprès de 352 foyers rimouskiens portant sur les aspirations des citoyens en matière d'habitation, sur leur connaissance et leur intérêt pour la formule coopérative.

Selon cette même étude, la demande de nouveaux logements oscille entre 18,7 pour 100 et 37,1 pour 100 des ménages, selon que l'on prend pour critère l'insatisfaction ou l'intention de déménager. Comme il fallait s'y attendre, les insatisfaits se retrouvent chez les gens à faibles revenus (81,6 pour 100), et chez les locataires (81 pour 100). Les demandeurs d'habitation sont surtout préoccupés par le prix et à un moindre titre, par l'aménagement et l'environnement.

Fait à signaler, selon les résultats du sondage il n'y a pas d'envoûtement pour la formule coopérative, ce qui fait dire à M. Lemieux, président de la société, qu'il faudra développer des mécanismes pour informer la population sur l'esprit et les avantages de la coopérative.

À la suite de cette étude, la Société d'habitation Arthur-Buies, entreprendra bientôt des démarches, en vue de réunir des fonds susceptibles d'amorcer bientôt l'habitation coopérative à Rimouski, où les gens pourraient être regroupés par centres d'intérêt dans l'habitation, soit les personnes plus âgées, les foyers avec enfants, les célibataires, afin que l'on construise en coopération des logements qui leur conviennent, à des coûts moindres.

Certes, déclare M. Lemieux, le rôle de la société n'est pas de se substituer aux HLM, à la Société centrale d'hypothèque et de logement ou à la Société d'habitation québécoise, mais plutôt de fournir aux gens, selon leurs moyens, des logements qui correspondent à leurs aspirations, et qui représenteront en définitive des économies, sur les disponibilités actuelles.



M. Pierre Lemieux se rendant au Festival d'automne.

thèque et de logement ou à la Société d'habitation québécoise, mais plutôt de fournir aux gens, selon leurs moyens, des logements qui correspondent à leurs aspirations, et qui représenteront en définitive des économies, sur les disponibilités actuelles.

Un goût pour ce qui est beau, solide et chaleureux . . .

L'Encoignure vous offre sa collection de meubles traditionnels qui s'harmonisent à tous les décors et comprennent plus de 200 items. Aussi, vous pouvez vous procurer des panneaux d'armoires, des rampes d'escalier, des portes intérieures et extérieures fabriquées selon vos spécifications.

Nous disposons aussi en magasin de toute la gamme de poêles à bois, en fonte, des couvre-lits, draperies et autres pièces artisanales ainsi que de plusieurs tableaux de divers peintres québécois.

L'étiquette d'authenticité culturelle

Les meubles de l'Encoignure sont fabriqués de façon à respecter les modes de fabrication artisanale. Sur le meuble est apposé à la pyrogravure le sceau d'authenticité culturelle. Il comprend: la signature de l'artisan ainsi que l'année de fabrication.



MEUBLES
L'ENCOIGNURE

FOYER DE LA "FONDERIE ANTIQUE"
36" x 40" x 34"
91cm x 1.2m. x 86cm
Plusieurs autres modèles de poêles en fonte également disponibles.

OUVERT TOUTS LES JOURS À COMPTER DE 10H. A.M. SAUF LE LUNDI

1360, Notre-Dame (coin boul. Hamel)
Ancienne-Lorette — Tél.: 871-3121

DEPLIANTS COULEURS illustrant nos meubles maintenant disponible gratuitement, sur demande.

VIVRE EN FRANÇAIS, C'EST TRAVAILLER EN FRANÇAIS

Le 26 août 1977, la Charte de la langue française faisait du français la langue officielle du travail au Québec. Depuis, c'est en français que les employeurs doivent rédiger les communications destinées à leurs employés de même que les offres d'emploi et les avis de concours.

Travailler en français, cela implique aussi qu'un employeur ne peut congédier, mettre à pied, rétrograder ou déplacer un employé pour la seule raison qu'il est unilingue français; de plus, si un employeur exige comme condition d'accès à un poste la connaissance d'une autre langue, il devra en prouver la nécessité.

Comme le français est aussi la langue officielle des relations du travail au Québec, les conventions collectives et leurs annexes doivent maintenant être rédigées en français et les associations de salariés doivent communiquer en français avec l'ensemble de leurs membres.

Dans le même esprit, l'Office de la langue française s'assurera que toutes les entreprises employant plus de 50 personnes auront obtenu leur certificat permanent de francisation d'ici le 31 décembre 1983. Toutes ces mesures s'imposent car vivre en français, au Québec, doit signifier travailler et réussir en français.

Vivre en français, c'est l'affaire de tous les travailleurs québécois.



au Québec,
on vit en français

Gouvernement du Québec
Office de la langue française

le québec régional

Thetford-Mines - Plessisville - Mégantic - Saint-Georges



M. Léonard Lévesque, député de Kamouraska-Témiscouata, remet à Mile Suzanne Hardy, finissante en phytotechnologie à l'ITA de La Pocatière, la médaille d'or offerte par le ministre de l'Agriculture du Québec.

L'affaire La Mennais

La population se déclare prête à prendre des mesures draconiennes

par Paul-Henri DROUIN

LAC-ETCHEMIN — Le boycottage des cours au niveau secondaire III et IV par la plupart des quelque 120 étudiants des localités de Lac-Étchemin et de Sainte-Germaine se poursuit et, advenant qu'il n'y ait pas de changement dans la décision de la Commission scolaire régionale Chaudière, à l'effet que ces étudiants soient réintégré à l'Institut La Mennais, de Lac-Étchemin, plutôt que d'être dirigés à la polyvalente Appaïches de Sainte-Justine, il se pourrait que dès aujourd'hui, des mesures draconiennes soient prises par la population de Lac-Étchemin et de Sainte-Germaine.

C'est ce qu'a appris hier, LE

SOLEIL, lors d'une conversation téléphonique avec M. Marius Laflamme, porte-parole du comité ACTION des parents de ces deux municipalités.

"Cette fois-ci, a ajouté M. Laflamme, ce n'est pas le comité ACTION qui prendra de telles décisions mais bien différents groupes de parents des étudiants, qui plus que jamais sont décidés à ce que leurs enfants soient dirigés à l'Institut La Mennais."

On se rappelle que depuis le début de la présente année scolaire, la plupart des quelque 120 étudiants au niveau secondaire III et IV des localités de Lac-Étchemin et de Sainte-

Germaine, ne sont pas entrés en classe, et qu'après un boycottage des cours qui durait depuis le 11 septembre dernier, les quelque 138 étudiants au niveau secondaire I et II des localités de Lac-Étchemin, Saint-Luc et Sainte-Germaine, ont réintégré leur cours que depuis le 2 octobre dernier.

Aussi, qu'à deux occasions soient mardi et mercredi derniers, avec l'aide de tracteurs de fermes, de charettes à foin, de camions et d'épandeurs à fumier, la population de Lac-Étchemin et Sainte-Germaine a complètement bloqué la route nationale 277 à l'entrée nord de la ville de Lac-Étchemin, obligeant les habitués de ce réseau routier à faire des détours de plusieurs

milles s'ils désiraient poursuivre leur route.

Le moratoire

Par ailleurs, l'offre d'un moratoire de 48 heures, demandé par André Rousseau, sous-ministre adjoint à l'Éducation, a été respecté, mais la décision prise par la suite par le ministre de l'Éducation, ne semble pas plaire à la majorité des parents de Lac-Étchemin et Sainte-Germaine.

Cette offre était à l'effet qu'un enquêteur spécial ferait une étude de la situation scolaire dans le secteur de Lac-Étchemin, avec promesse qu'un rapport de cette étude serait fourni aux parties concernées au plus tard le 31 janvier 1979.

Remise de 65 diplômes

LA POCATIÈRE — L'Institut de technologie agricole de La Pocatière a décerné quelque 65 diplômes à des finissants en technologie agricole et en exploitation de ferme. La cérémonie de la remise des diplômes était présidée par M. Léonard Lévesque, député à l'Assemblée nationale de Kamouraska-Témiscouata.

Les cinquante-deux nouveaux diplômés en technologie agricole se répartissent dans les cinq champs de spécialisation suivants: bioconservation du milieu rural, phytotechnologie, technologie des sols, technologie équine et zootechnologie; quant aux treize autres finissants, ils viennent de compléter le programme d'exploitants de ferme.

Cette année encore, plusieurs étudiants se sont distingués par leurs résultats scolaires enviables et ont

mérité des prix d'excellence. En technologie agricole, la médaille du Gouverneur général a été attribuée à Jean-Guy Chaput et celle du ministre de l'Agriculture du Québec à Suzanne Hardy. Au palmarès des exploitants de ferme, on remarque que Philippe Cantin a obtenu la médaille du Gouverneur général et Benoit Leclerc, celle du ministre de l'Agriculture du Québec.

Plusieurs organismes et coopératives ont aussi dispensé des prix aux finissants de l'ITA de La Pocatière ainsi que des bourses à des étudiants méritants de deuxième année. Signalements entre autres que deux finissants du cours d'exploitants de ferme se sont particulièrement distingués: Paul Rouillard a mérité le prix de \$300 offert par la Coopérative fédérée du Québec et Philippe Cantin, le prix de \$500 offert par les Coopérants.

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Deux petits réseaux téléphoniques du Québec se sont opposés devant le tribunal québécois de droit administratif de la Régie des services publics du Québec, à la vente des réseaux téléphoniques de la compagnie de Téléphone Continental Ltée, de Téléphone Dorchester Inc. et du Téléphone rural de Beauceville Ltée, au profit de Québec Téléphone, de Rimouski, et de Télébec Limitée, une filiale de Bell Canada.

Il s'agit de l'Association coopérative de Téléphone de Valcourt qui s'oppose à la vente de la compagnie de Téléphone Continental Ltée, au profit de Télébec Limitée, puis de la compagnie de Téléphone de Nicolet s'opposant à la vente des compagnies de Téléphone rural de Beauceville et de Téléphone Dorchester Inc. au profit de Québec Téléphone.

Dans leurs revendications, l'Association coopérative du Téléphone de Valcourt, mentionne qu'elle possède 2.939 téléphones et que les 600 actionnaires de cette compagnie sont presque tous de Valcourt.

Aussi, que la compagnie de Téléphone Continental Ltée dessert Roxton Falls une localité située tout près de son territoire, en plus de Château-Richer, près de Québec, Venise au Québec, ainsi qu'une partie du territoire des régions de Gatineau et de Papineau.

De son côté, la compagnie Télébec Limitée avec ses 125.000 téléphones, dessert le nord-ouest du Québec, une partie des régions de Gatineau et de Papineau, puis les Iles-de-la-Madeleine et d'autres villes du Québec.

Intérêt américain

Dans son mémoire à la Régie des services publics du Québec, la compagnie de Téléphone de Nicolet avec ses

4.000 téléphones et ses 28 actionnaires, signale que la compagnie Québec Téléphone est une société contrôlée par General Telephone and Electronics, de New York.

De plus, la compagnie de Téléphone de Nicolet soutient qu'elle peut

offrir un meilleur service à meilleur prix que Québec Téléphone et qu'elle permet à des Québécois de reprendre deux réseaux téléphoniques, au lieu de les laisser passer entre les mains d'intérêts américains.

Au total, la compagnie Québec

Téléphone possède 230.000 téléphones dans l'est du Québec, alors que Téléphone Dorchester Inc. et Téléphone rural de Beauceville Ltée possèdent plus de 9.000 téléphones dans les comtés de Beauce, Dorchester et Bellechasse.

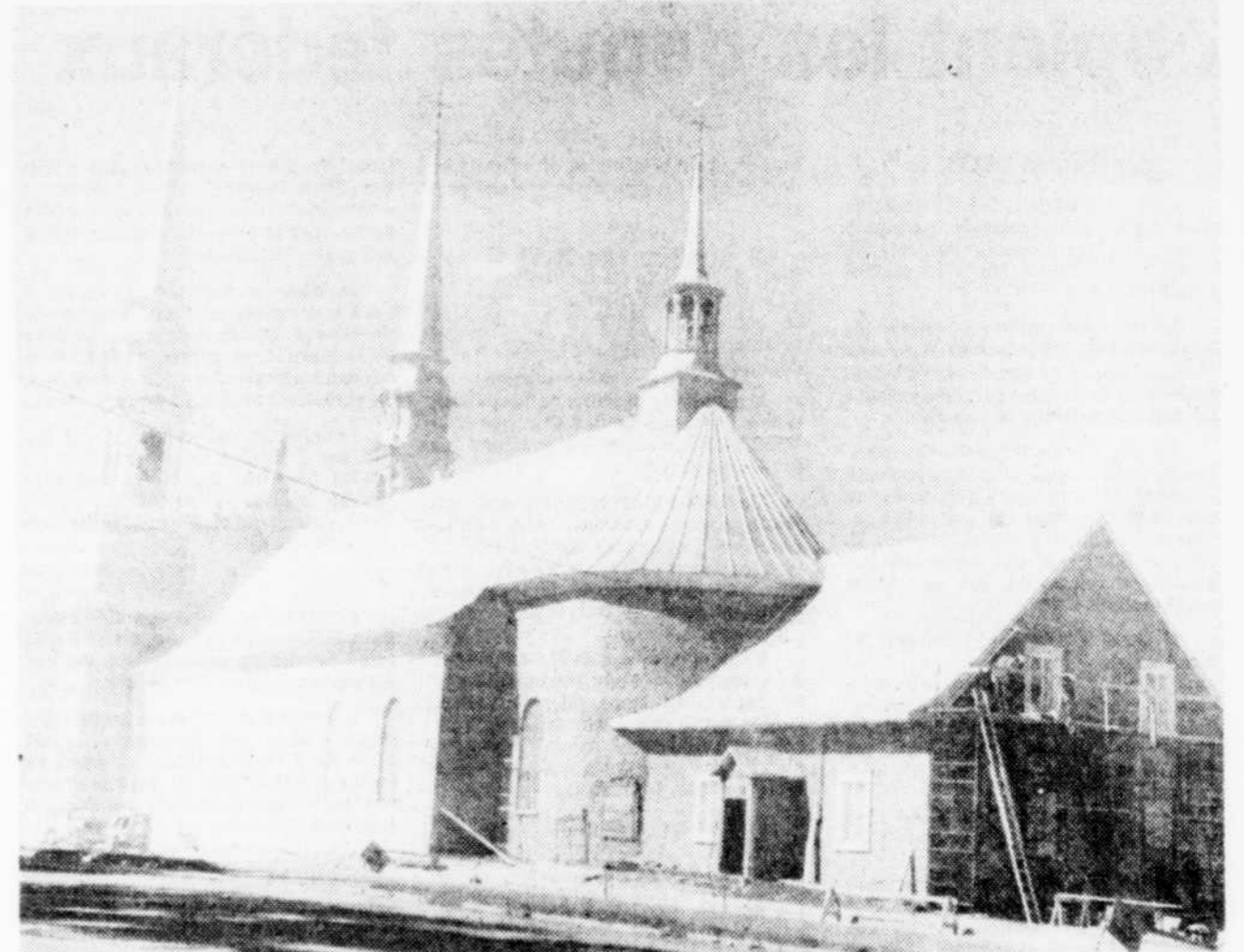
Marcheton pour groupes le 15 octobre à Lévis

LÉVIS — Le service des loisirs de la ville de Lévis prépare un marcheton qui aura lieu, le 15 octobre, sur le parcours des pistes cyclables, soit sur une distance d'environ 8 milles.

"Les clubs sont en marche", telle est l'appellation donnée à cette initiative destinée à susciter une participation populaire. Ce thème indique que les participants devront de préférence se regrouper, par exemple pour représenter les gens d'une rue, d'un secteur, d'un établissement, etc.

Lise Boisvert, du service municipal des loisirs, a fait savoir que l'inscription (gratuite) sera faite au Centre culturel de Lévis, à compter de midi, le 15 octobre. C'est à cet endroit, près de l'hôtel de ville et du stade couvert, qu'aura lieu le départ et l'arrivée. Il y aura des douches à la disposition des participants.

A la fin du parcours, des rafraîchissements et de nombreux prix seront offerts. La population est invitée à commander des jeunes athlètes, membres des groupes participants.



Du décapage d'envergure

Grâce à une subvention de \$75.000 du ministère des Affaires culturelles, des travaux de "de capage" entrepris ces jours derniers libèrent la pierre des champs de l'église de L'Islet-sur-mer d'une tenace couche de peinture "à bateaux" de couleur gris-bleu, qui cachait depuis les années 1940 l'aspect original de ce temple datant de 1768. On utilise à cette fin un jet de sable sous pression de 150 livres. Déjà, après quelques journées de travail, les touristes, promeneurs du dimanche, tout comme les paroissiens eux-mêmes, s'émerveillent de la beauté initiale ainsi ressuscitée de l'église antique, dont la façade est flanquée de leurs tours couronnées de clochers, en plus d'un troisième surplombant l'abside.

L'ENDROIT IDÉAL POUR VOTRE FOYER

**Payez comptant (argent) et apportez
Soyez toujours gagnant**

<p>PARLOR STOVE 24" avec chrome incluant porte-bûches, pare-étincelles 100% FONTE</p> <p style="font-size: 2em;">121⁹⁵</p>	<p>BOX STOVE 26", 100% FONTE</p> <p style="font-size: 2em;">\$62</p>
<p>FOYER FRANKLIN MODELE SOLEIL 100% FONTE Incluant porte-bûches, pare-étincelles 26"</p> <p style="font-size: 2em;">128⁹⁵</p>	<p>RÉPLIQUE JOTUL GROS MODÈLE 100% FONTE Poids complet 327 livres</p> <p style="font-size: 2em;">\$210</p>
<p>BANC SCIE ROCKWELL 9" modèle complet avec moteur No # 34580C</p> <p style="font-size: 2em;">194⁹⁵</p>	<p>CLÔTURE À NEIGE, rouleau 4' x 50' 16⁹⁵</p> <p>CHEMINÉE ISOLÉE 100 stainless RABAIS</p>

Choix complet de poêles, plus de 16 modèles en tuyaux noirs, accessoires en stock

TRACTION AID (Dépanneur) **8.95** (pai.)
LAVE-VITRE auto-40 **1.39** (gal.)

GRAND CHOIX FENÊTRES, PORTES, ETC.

CONTREPLAQUÉS MODERNES LTÉE
1255, COURCELETTE, VAL-BELAIR
842-1911

chaussez-vous confortablement

Scholl

SENTA
CUIR BRUN OU BLANC
\$43⁰⁰

AA	A	B	C	D	E
7 1/2 - 11	8 1/4 - 11	8 1/2 - 11	9 - 11	9 1/4 - 11	9 1/2 - 11

Les grands qui ne savent pas en magasin pourront être obtenus sur demande.

Les modèles Scho Peds® Scholl Scho Peds® sont souples, confortables, moulés à votre pied, avec une voûte plantaire spécialement coussinée. Les souliers les plus confortables que vous ayez jamais portés. Une autre garantie du Confort Scholl.

Scholl Scholl magasin pour le Confort des pieds
495 est, boul. Charest (coin rue de l'Église), Québec 2. Tél.: 525-7949

TERRASSE DECELLES 12, RUE DECELLES LORETTEVILLE

**1 MOIS GRATUIT
POUR UN TEMPS LIMITE**
LOGEMENTS À LOUER — MEUBLES SUR DEMANDE

1 1/2 - 3 1/2 - 4 1/2

DISPONIBLES MAINTENANT

- Tout à l'électricité
- Eau chaude
- Intercom
- Raccords pour laveuse/sècheuse
- Stationnement avec prise
- Entrée de câble

PROXIMITÉ DES ÉCOLES — ARRÊT D'AUTOBUS — CENTRE COMMERCIAL

Pour renseignements: 843-2455

es de Beauce - Saint-Joseph de Beauce - La Pocatière - Donnacona - Saint-Raymond - Baie-Saint-Paul - La Malbaie - Sai

Société d'histoire de Lotbinière

Nombreux projets pour le Moulin du Portage

par Gilles PEPIN

LAURIER-STATION — La Société d'histoire régionale de Lotbinière, après seulement un an et demi d'activité, fait preuve d'un dynamisme remarquable avec ses quelque 275 membres domiciliés dans tous les coins du comté.

un peu plus d'une centaine de membres, mardi soir, à Laurier-Station, a donné lieu à la lecture de plusieurs rapports très importants et, dans cet esprit de grande vitalité, a même eu recours au scrutin pour les postes de président et de vice-président.

N. Normand Bolduc, de Saint-Gilles, a été élu président, pour succé-

der à M. Yves Tousignant, président fondateur, dont les mérites et l'initiative ont été signalés. M. Jean-Guy Rivest, de Sainte-Croix, a été élu à la vice-présidence. Mmes Lucie Desrochers et Monique Montambeau demeurent respectivement secrétaire et trésorière. Neuf directeurs, représentant chacun un territoire particulier du comté de Lotbinière, ont aussi été désignés pour

compléter le conseil d'administration en 1978-1979.

L'assemblée générale a été ajournée à un mois environ, pour l'étude de nouveaux règlements et l'acceptation des états financiers.

Nombreux dossiers

Depuis sa création, en mars 1977, la Société historique de Lotbinière a été active à plusieurs paliers, notamment en ayant participé à des congrès ainsi qu'à de nombreuses réunions d'information, en coordonnant des manifestations comme les fêtes du patrimoine et celles de la Saint-Jean, en organisant des tournées historiques et touristiques, en tenant un kiosque d'information touristique dans l'ancienne chapelle de procession devenue le siège social de la société, à Saint-Louis de Lotbinière, en tentant de hater la restauration et l'ouverture au public de l'ancienne seigneurie Joly de Lotbinière, etc...

La chapelle de procession, située à peu près au centre du village de Saint-Louis de Lotbinière, a été complètement restaurée au cours des dernières semaines. Les travaux doivent s'achever cette semaine: ils sont exécutés par la firme Rosaire Côté, de Saint-Apollinaire.

L'architecte Georges Amyot surveille ces travaux de restauration, qu'il avait lui-même évalués à \$33.000. Cette dépense est assumée par le ministère québécois des Affaires culturelles, qui a classé la chapelle monument historique en 1965. Celle-ci avait été construite en 1834 par la Fabrique de Saint-Louis de Lotbinière; celle-ci l'a vendue au prix de \$1 à la société historique, le 23 avril 1977.

Moulin à restaurer

Près d'une trentaine de personnes ont travaillé pendant plusieurs mois sur un comité d'étude intéressé à trouver une vocation au Moulin du Portage. Cet ancien moulin seigneurial, de 86 pieds de longueur sur 32 pieds de largeur, a en effet été acheté par la société historique, le 11 avril dernier.

La société a acheté ce vieux moulin à farine, pour le prix de \$11 de M. Edmond Joly de Lotbinière, secrétaire exécutif du gouverneur général à Ottawa. Ce descendant de la famille des seigneurs de Pointe-au-Platon avait antérieurement refusé de vendre ce moulin à une chaîne d'hôtels, préférant lui réserver une vocation d'intérêt communautaire, selon ce qu'a révélé M. Yves Tousignant.

Cet ancien moulin à farine est situé à quelques milles de Pointe-au-Platon, soit en bordure de la rivière du Chêne, entre Saint-Louis de Lotbinière et Sainte-Émilie de Leclercville. Il avait été construit en 1817 et il fut classé monument historique en 1964.

Le comité chargé de trouver une utilisation du vieux moulin a déjà déposé un rapport très volumineux. Ce rapport, préparé avec l'aide de Mlle Hélène Renaud, du ministère des Affaires culturelles, inclut un historique complet, incluant un plan de localisation, une définition exacte de la construction, le détail du contenu original, etc...

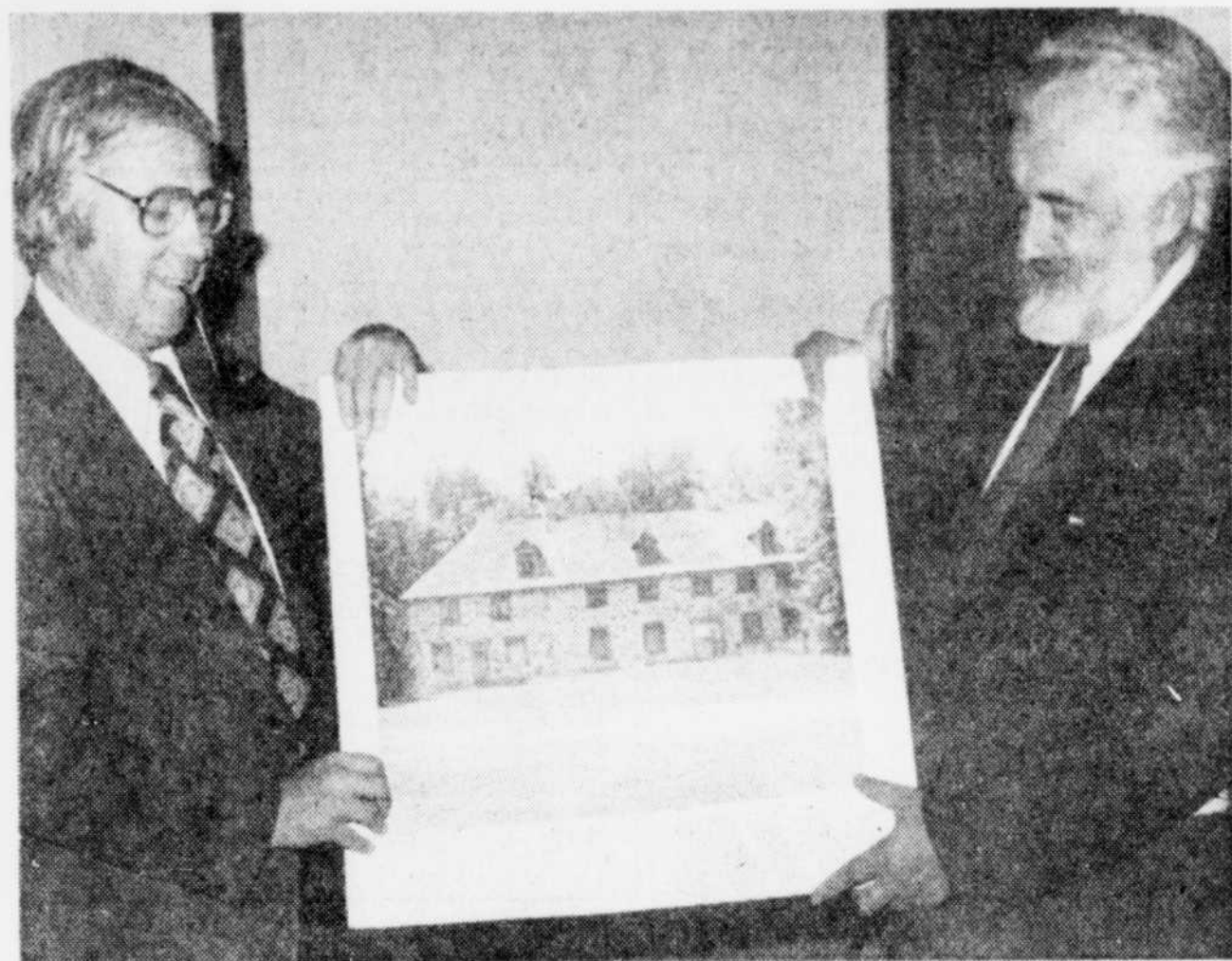
L'utilisation suggérée vise une base de plein air intégrée à un moulin à farine qui pourrait être en activité

quelques heures par jour, entre juin et septembre. Il reste à étudier la possibilité de faire fonctionner ce moulin sans que la poussière du grain ou la farine nuise à l'ensemble. À l'intérieur, pourraient être aménagés une cafétéria et une salle à manger, une salle polyvalente, un atelier d'artisanat, une salle d'exposition, etc... Un entrepôt ainsi qu'une salle de spectacle pourraient probablement être contenus dans une nouvelle construction pouvant remplacer les écuries qui se trouvaient jadis à côté du moulin.

Nous ne désirons pas que cet aménagement devienne un éléphant blanc mais qu'il réponde à un besoin ainsi qu'au désir de la population de Lotbinière, a mentionné le président du comité, M. Marcel de la Chevrotière. Les

dirigeants de la société historique doivent étudier, en collaboration avec le comité d'utilisation, la possibilité de créer éventuellement une corporation pour la gestion de ce moulin.

L'architecte Georges Amyot, celui qui a fait les plans de Place Royale, à Québec, a déjà préparé des plans préliminaires en vue de la restauration du Moulin du Portage. Une subvention de \$10.000 a été octroyée pour ces plans par le ministère des Affaires culturelles. Celui-ci réserve par ailleurs une subvention de \$400.000 pour cette restauration, dont on ignore encore l'évaluation. À Saint-Roch-des-Aulnaies, par exemple, la restauration d'un moulin semblable mais moins délabré avait coûté \$650.000, l'année dernière.



Le Soleil, Gilles Pepin

MM. Normand Bolduc et Jean-Guy Rivest, nouveaux président et vice-président de la Société historique régionale de Lotbinière, montrent fièrement une vignette représentant l'ancien moulin seigneurial devenu la propriété de la société qui s'apprête à le restaurer.

Projet de relance économique qui provoque des déceptions

par France DESJARDINS

(Collaboration spéciale)

PETITE-RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS — Lundi dernier, 96 hommes étaient engagés pour compléter l'aménagement des huit pistes du centre de ski à être construit à cet endroit. Il s'agit là d'un programme de relance économique d'un montant de \$400.000, lequel n'aura pas eu l'heur de plaire à tous si l'on s'en remet aux divers commentaires.

L'insatisfaction s'est particulièrement manifestée à Petite-Rivière alors que les travailleurs de cette municipalité s'attendaient à être engagés en plus grand nombre. Actuellement, 35 hommes de cet endroit environ sont au travail.

Disponibilité

Yvan Berthiaume, ingénieur du ministère du Tourisme et responsable du chantier, a expliqué les raisons de l'insatisfaction générale: "Si l'on n'a pas engagé plus de travailleurs de

Petite-Rivière, c'est qu'il faut s'en remettre aux normes d'un programme de relance économique, lesquelles stipulant qu'il faut engager les hommes suivant des structures bien établies. C'est-à-dire qu'il faut d'abord donner du travail aux gens vivant du bien-être social, puis aux hommes mariés avec enfants vivant de l'assurance-chômage, puis aux hommes mariés avec assurance-chômage, etc... Le responsable du chantier a expliqué que sur les 96 postes à combler, 20 n'ont pu être offerts aux gens de Petite-Rivière puisqu'il n'y a plus de travailleurs vivant du bien-être social à cet endroit. M. Berthiaume a souligné que ce nouvel élément provient du fait que les plus défavorisés ont été engagés aussitôt que le projet de centre de ski a été mis en branle.

Par contre, le responsable a certifié que sur les 86 postes à offrir, la moitié avait été donnée aux gens de Petite-Rivière Saint-François.

Il a ajouté que dans ce projet de relance économique, on considérerait les proportions suivantes: 80 pour 100 du montant alloué ira aux travailleurs contre 20 pour 100 à être utilisé pour se procurer du matériel et de la machine-

rie. "Ce taux sera sûrement rabaisé à une proportion de 65-35 pour 100 et ce, à cause de l'absentéisme chez les travailleurs.

Déception

À Petite-Rivière Saint-François et un peu partout dans la région de Charlevoix-ouest, ce programme de relance économique a soulevé la déception. Les édiles municipaux espéraient une reprise des travaux pour sinon au printemps du moins à l'automne. On sait que ce projet de centre de ski est vital dans une région comme Charlevoix où le taux de chômage est un des plus élevés dans la province.

Par ailleurs, les hommes publics souhaitaient être au moins avertis de la date de reprise des travaux et de l'engagement. Des représentants municipaux se sont plaints et, de ne pas savoir quand on poursuivrait vraiment les travaux et, de n'avoir même pas été mis au courant du projet de relance.

Enfin, contre toute espérance, les travaux de déblaiement et de terrassement ne se feront pas cette année, ce qui retarde automatiquement le véritable début de l'aménagement.

Un goût pour ce qui est beau, solide et chaleureux...

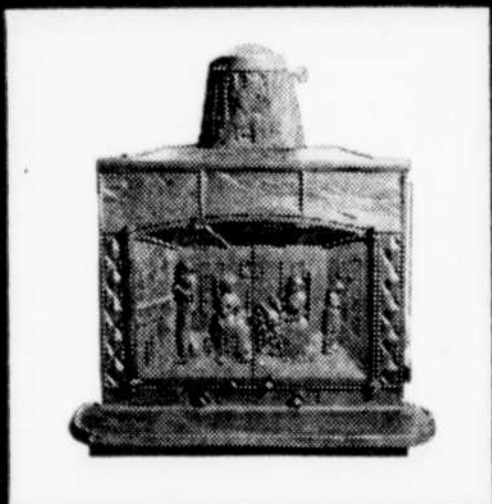
L'Encoignure vous offre sa collection de meubles traditionnels qui s'harmonisent à tous les décors et comprend plus de 200 items. Aussi, vous pouvez vous procurer des panneaux d'armoires, des rampes d'escalier, des portes intérieures et extérieures fabriquées selon vos spécifications.

Nous disposons aussi en magasin de toute la gamme de poêles à bois, en fonte, des couvre-lits, draperies et autres pièces artisanales ainsi que de plusieurs tableaux de divers peintres québécois.



L'étiquette d'authenticité culturelle

Les meubles de l'Encoignure sont fabriqués de façon à respecter les modes de fabrication artisanale. Sur le meuble est apposé à la pyrogravure le sceau d'authenticité culturelle. Il comprend: la signature de l'artisan ainsi que l'année de fabrication.



FOYER DE LA "FONDERIE ANTIQUE"

36" x 40" x 34"
91cm x 1.2m. x 86cm
Plusieurs autres modèles de poêles en fonte également disponibles.

OUVERT TOUTS LES JOURS À COMPTER DE 10H. A.M. SAUF LE LUNDI

MEUBLES
L'ENCOIGNURE

1360, Notre-Dame (coin boul. Hamel)
Ancienne-Lorette — Tél.: 871-3121

DEPLIANTS COULEURS illustrant nos meubles maintenant disponible gratuitement, sur demande.

VIVRE EN FRANÇAIS, C'EST TRAVAILLER EN FRANÇAIS

Le 26 août 1977, la Charte de la langue française faisait du français la langue officielle du travail au Québec. Depuis, c'est en français que les employeurs doivent rédiger les communications destinées à leurs employés de même que les offres d'emploi et les avis de concours.

Travailler en français, cela implique aussi qu'un employeur ne peut congédier, mettre à pied, rétrograder ou déplacer un employé pour la seule raison qu'il est unilingue français; de plus, si un employeur exige comme condition d'accès à un poste la connaissance d'une autre langue, il devra en prouver la nécessité.

Comme le français est aussi la langue officielle des relations du travail au Québec, les conventions collectives et leurs annexes doivent maintenant être rédigées en français et les associations de salariés doivent communiquer en français avec l'ensemble de leurs membres.

Dans le même esprit, l'Office de la langue française s'assurera que toutes les entreprises employant plus de 50 personnes auront obtenu leur certificat permanent de francisation d'ici le 31 décembre 1983. Toutes ces mesures s'imposent car vivre en français, au Québec, doit signifier travailler et réussir en français.

Vivre en français, c'est l'affaire de tous les travailleurs québécois.



au Québec,
on vit en français



Gouvernement du Québec
Office de la langue française

la rive sud Lévis - Saint-Romuald - Lauzon - Beaumont - Saint-Vallier - Saint-Michel - Sai



M. Léonard Lévesque, député de Kamouraska-Témiscouata, remet à Mlle Suzanne Hardy, finissante en phytotechnologie à l'ITA de La Pocatière, la médaille d'or offerte par le ministre de l'Agriculture du Québec.

Remise de 65 diplômes

LA POCATIÈRE — L'Institut de technologie agricole de La Pocatière a décerné quelque 65 diplômes à des finissants en technologie agricole et en exploitation de ferme. La cérémonie de la remise des diplômes était présidée par M. Léonard Lévesque, député à l'Assemblée nationale de Kamouraska-Témiscouata.

Les cinquante-deux nouveaux diplômés en technologie agricole se répartissent dans les cinq champs de spécialisation suivants: bioconservation du milieu rural, phytotechnologie, technologie des sols, technologie équine et zootechnologie; quant aux treize autres finissants, ils viennent de compléter le programme d'exploitants de ferme.

Cette année encore, plusieurs étudiants se sont distingués par leurs résultats scolaires enviables et ont

mérité des prix d'excellence. En technologie agricole, la médaille du Gouverneur général a été attribuée à Jean-Guy Chaput et celle du ministre de l'Agriculture du Québec à Suzanne Hardy. Au palmarès des exploitants de ferme, on remarque que Philippe Cantin a obtenu la médaille du Gouverneur général et Benoit Leclerc, celle du ministre de l'Agriculture du Québec.

Plusieurs organismes et coopératives ont aussi dispensé des prix aux finissants de l'ITA de La Pocatière ainsi que des bourses à des étudiants méritants de deuxième année. Signifions entre autres que deux finissants du cours d'exploitants de ferme se sont particulièrement distingués: Paul Rouillard a mérité le prix de \$300 offert par la Coopérative fédérée du Québec et Philippe Cantin, le prix de \$500 offert par les Coopératives.

Marcheton pour groupes le 15 octobre à Lévis

LEVIS — Le service des loisirs de la ville de Lévis prépare un marcheton qui aura lieu, le 15 octobre, sur le parcours des pistes cyclables, soit sur une distance d'environ 8 miles.

"Les clubs sont en marche", telle est l'appellation donnée à cette initiative destinée à susciter une participation populaire. Ce thème indique que les participants devront de préférence se regrouper, par exemple pour représenter les gens d'une rue, d'un secteur, d'un établissement, etc...

Lise Boisvert, du service municipal des loisirs, a fait savoir que l'inscription (gratuite) sera faite au Centre culturel de Lévis, à compter de midi, le 15 octobre. C'est à cet endroit, près de l'hôtel de ville et du stade couvert, qu'auront lieu le départ et l'arrivée. Il y aura des douches à la disposition des participants.

A la fin du parcours, des rafraîchissements et de nombreux prix seront offerts. La population est invitée à commander des jeunes athlètes, membres des groupes participants.

L'affaire La Mennais

La population se déclare prête à prendre des mesures draconiennes

par Paul-Henri DROUIN

LAC-ETCHEMIN — Le boycottage des cours au niveau secondaire III et IV par la plupart des quelque 120 étudiants des localités de Lac-Etchemin et de Sainte-Germaine se poursuit et, advenant qu'il n'y ait pas de changement dans la décision de la Commission scolaire régionale Chaudière, à l'effet que ces étudiants soient réintégrés à l'Institut La Mennais, de Lac-Etchemin, plutôt que d'être dirigés à la polyvalente Appaïches de Sainte-Justine, il se pourrait que dès aujourd'hui, des mesures draconiennes soient prises par la population de Lac-Etchemin et de Sainte-Germaine.

C'est ce qu'a appris hier, LE

SOLEIL, lors d'une conversation téléphonique avec M. Marius Laflamme, porte-parole du comité ACTION des parents de ces deux municipalités.

"Cette fois-ci, a ajouté M. Laflamme, ce n'est pas le comité ACTION qui prendra de telles décisions mais bien différents groupes de parents des étudiants, qui plus que jamais sont décidés à ce que leurs enfants soient dirigés à l'Institut La Mennais."

On se rappelle que depuis le début de la présente année scolaire, la plupart des quelque 120 étudiants au niveau secondaire III et IV des localités de Lac-Etchemin et de Sainte-

Germaine, ne sont pas entrés en classe, et qu'après un boycottage des cours qui durait depuis le 11 septembre dernier, les quelque 138 étudiants au niveau secondaire I et II des localités de Lac-Etchemin, Saint-Luc et Sainte-Germaine, ont réintégré leur cours que depuis le 2 octobre dernier.

Aussi, qu'à deux occasions soient mardi et mercredi derniers, avec l'aide de tracteurs de fermes, de charrettes à foin, de camions et d'épandeurs à fumier, la population de Lac-Etchemin et Sainte-Germaine a complètement bloqué la route nationale 277 à l'entrée nord de la ville de Lac-Etchemin, obligeant les habitués de ce réseau routier à faire des détours de plusieurs

mailles s'ils désiraient poursuivre leur route.

Le moratoire

Par ailleurs, l'offre d'un moratoire de 48 heures, demandé par André Rousseau, sous-ministre adjoint à l'Éducation, a été respecté, mais la décision prise par la suite par le ministre de l'Éducation, ne semble pas plaire à la majorité des parents de Lac-Etchemin et Sainte-Germaine.

Cette offre était à l'effet qu'un enquêteur spécial ferait une étude de la situation scolaire dans le secteur de Lac-Etchemin, avec promesse qu'un rapport de cette étude serait fourni aux parties concernées au plus tard le 31 janvier 1979.

Opposées à la vente de réseaux de téléphone aux intérêts américains

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Deux petits réseaux téléphoniques du Québec se sont opposés devant le tribunal québécois de droit administratif de la Régie des services publics du Québec, à la vente des réseaux téléphoniques de la compagnie de Téléphone Continental Ltée, de Téléphone Dorchester Inc. et du Téléphone rural de Beauceville Ltée, au profit de Québec Téléphone, de Rimouski, et de Télébec Limitée, une filiale de Bell Canada.

Il s'agit de l'Association coopérative de Téléphone de Valcourt qui s'oppose à la vente de la compagnie de Téléphone Continental Ltée, au profit de Télébec Limitée, puis de la compagnie de Téléphone de Nicolet s'opposant à la vente des compagnies de Téléphone rural de Beauceville et de Téléphone Dorchester Inc. au profit de Québec Téléphone.

Dans leurs revendications, l'Association coopérative du Téléphone de Valcourt, mentionne qu'elle possède 2.939 téléphones et que les 600 actionnaires de cette compagnie sont presque tous de Valcourt.

Aussi, que la compagnie de Téléphone Continental Ltée dessert Roxton Falls une localité située tout près de son territoire, en plus de Château-Richer, près de Québec, Venise au Québec, ainsi qu'une partie du territoire des régions de Gatineau et de Papineau.

De son côté, la compagnie Télébec Limitée avec ses 125.000 téléphones, dessert le nord-ouest du Québec, une partie des régions de Gatineau et de Papineau, puis les Îles-de-la-Madeleine et d'autres villes du Québec.

Intérêt américain

Dans son mémoire à la Régie des services publics du Québec, la compagnie de Téléphone de Nicolet avec ses

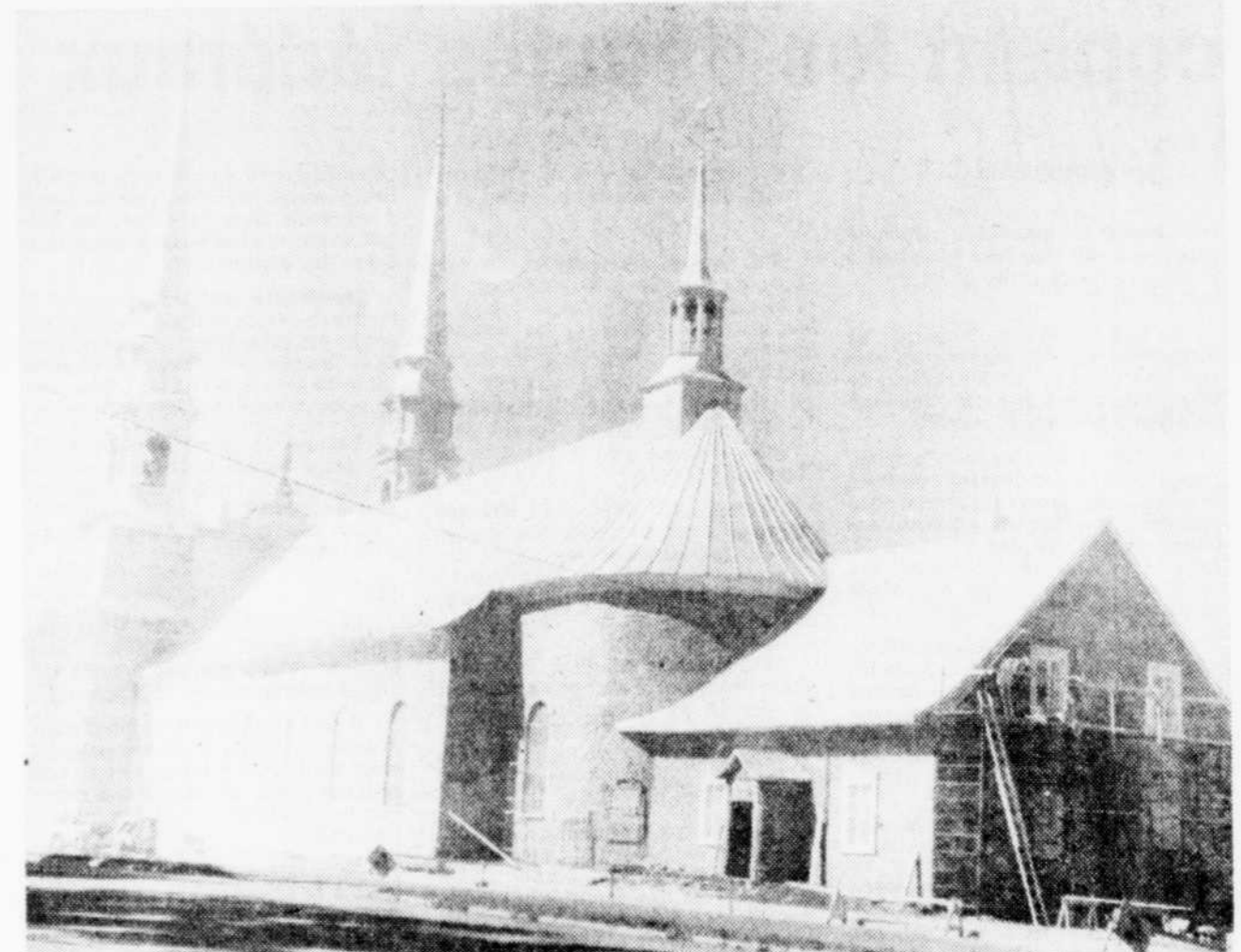
4.000 téléphones et ses 28 actionnaires, signale que la compagnie Québec Téléphone est une société contrôlée par General Telephone and Electronics, de New York.

De plus, la compagnie de Téléphone de Nicolet soutient qu'elle peut

offrir un meilleur service à meilleur prix que Québec Téléphone et qu'elle permet à des Québécois de reprendre deux réseaux téléphoniques, au lieu de les laisser passer entre les mains d'intérêts américains.

Au total, la compagnie Québec

Téléphone possède 230.000 téléphones dans l'est du Québec, alors que Téléphone Dorchester Inc. et Téléphone rural de Beauceville Ltée possèdent plus de 9.000 téléphones dans les comtés de Beauce, Dorchester et Bellechasse.



Du décapage d'envergure

Grâce à une subvention de \$75.000 du ministère des Affaires culturelles, des travaux de "décapage" entrepris ces jours derniers libèrent la pierre des champs de l'église de l'Islet-sur-mer d'une tenace couche de peinture "à bateaux" de couleur gris-bleu, qui cachait depuis les années 1940 l'aspect original de ce temple datant de 1768. On utilise à cette fin un jet de sable sous pression de 150 livres. Déjà, après quelques journées de travail, les touristes, promeneurs du dimanche, tout comme les paroissiens eux-mêmes, s'émerveillent de la beauté initiale ainsi ressuscitée de l'église antique, dont la façade est flanquée de leurs tours couronnées de clochers, en plus d'un troisième surplombant l'abside.

L'ENDROIT IDÉAL POUR VOTRE FOYER

Payez comptant (argent) et apportez
Soyez toujours gagnant

PARLOR STOVE 24" avec chrome incluant porte-bûches, pare-étincelles 100% FONTE 121⁹⁵	BOX STOVE 26" , 100% FONTE \$62
FOYER FRANKLIN MODÈLE SOLEIL 100% FONTE Incluant porte-bûches, pare-étincelles 26" 128⁹⁵	RÉPLIQUE JOTUL GROS MODÈLE 100% FONTE Poids complet 327 livres \$210
CHOIX COMPLET de poêles, plus de 16 modèles en tuyaux noirs, accessoires en stock	CLÔTURE À NEIGE , rouleau 4' x 50' 16⁹⁵ CHEMINÉE ISOLÉE 100 stainless RABAIS
BANC SCIE ROCKWELL 9" modèle complet avec moteur No # 34580C 194⁹⁵	TRACTION AID (Dépanneur) 8.95 (par.) LAVE-VITRE auto-40 1.39 (gal.) GRAND CHOIX FENÊTRES, PORTES, ETC.

CONTREPLAQUÉS MODERNES LTÉE
1255, COURCELETTE, VAL-BELAIR
842-1911

chaussez-vous confortablement

Scholl

SENTA
CUIR BRUN OU BLANC
\$43⁰⁰

AA	A	B	C	D	E
7 1/2 - 11	8 1/2 - 11	9 1/2 - 11	10 - 11	10 1/2 - 11	11 - 12

Les grandeurs qui ne servent pas en magasin peuvent être obtenues sur demande.

Les modèles Scho Peds® Scholl Scho Peds® sont souples, confortables, moulés à votre pied, avec une voûte plantaire spécialement coussinée. Les souliers les plus confortables que vous ayez jamais portés. Une autre garantie du Confort Scholl.

Scholl Scholl magasin pour le Confort des pieds
495 est, boul. Charest (coin rue de l'Église), Québec 2. Tél. 525-7949

TERRASSE DECELLES 12, RUE DECELLES LORETTEVILLE

**1 MOIS GRATUIT
POUR UN TEMPS LIMITE**
LOGEMENTS À LOUER — MEUBLES SUR DEMANDE

1 1/2 - 3 1/2 - 4 1/2
DISPONIBLES MAINTENANT

- Tout à l'électricité
- Raccords pour laveuse/sécheuse
- Eau chaude
- Stationnement avec prise
- Intercom
- Entrée de câble

PROXIMITÉ DES ÉCOLES — ARRÊT D'AUTOBUS — CENTRE COMMERCIAL

Pour renseignements: **843-2455**

nt-Charles - Saint-Nicolas - Montmagny - Bernières - Sainte-Croix - Saint-Etienne - Saint-David - Saint-Rédempteur

Société d'histoire de Lotbinière

Nombreux projets pour le Moulin du Portage

par Gilles PEPIN

LAURIER STATION — La Société d'histoire régionale de Lotbinière, après seulement un an et demi d'activité, fait preuve d'un dynamisme remarquable avec ses quelque 275 membres domiciliés dans tous les coins du comté.

L'assemblée plénière, qui a réuni

un peu plus d'une centaine de membres, mardi soir, à Laurier-Station, a donné lieu à la lecture de plusieurs rapports très importants et, dans cet esprit de grande vitalité, a même eu recours au scrutin pour les postes de président et de vice-président.

N. Normand Bolduc, de Saint-Gilles, a été élu président, pour succé-

der à M. Yves Tousignant, président fondateur, dont les mérites et l'initiative ont été signalés. M. Jean-Guy Rivest, de Sainte-Croix, a été élu à la vice-présidence. Mmes Lucie Desrochers et Monique Montambeau demeurent respectivement secrétaire et trésorière. Neuf directeurs, représentant chacun un territoire particulier du comté de Lotbinière, ont aussi été désignés pour

compléter le conseil d'administration en 1978-1979.

L'assemblée générale a été ajournée à un mois environ, pour l'étude de nouveaux règlements et l'acceptation des états financiers.

Nombreux dossiers

Depuis sa création, en mars 1977, la Société historique de Lotbinière a été active à plusieurs paliers, notamment en ayant participé à des congrès ainsi qu'à de nombreuses réunions d'information, en coordonnant des manifestations comme les fêtes du patrimoine et celles de la Saint-Jean, en organisant des tournées historiques et touristiques, en tenant un kiosque d'information touristique dans l'ancienne chapelle de procession devenue le siège social de la société, à Saint-Louis de Lotbinière, en tentant de hâter la restauration et l'ouverture au public de l'ancienne seigneurie Joly de Lotbinière, etc.

La chapelle de procession, située à peu près au centre du village de Saint-Louis de Lotbinière, a été complètement restaurée au cours des dernières semaines. Les travaux doivent s'achever cette semaine: ils sont exécutés par la firme Rosaire Côté, de Saint-Apollinaire.

L'architecte Georges Amyot surveille ces travaux de restauration, qu'il avait lui-même évalués à \$33,000. Cette dépense est assumée par le ministère québécois des Affaires culturelles, qui a classé la chapelle monument historique en 1965. Celle-ci avait été construite en 1834 par la Fabrique de Saint-Louis de Lotbinière; celle-ci l'a vendue au prix de \$1 à la société historique, le 23 avril 1977.

Moulin à restaurer

Près d'une trentaine de personnes ont travaillé pendant plusieurs mois sur un comité d'étude intéressé à trouver une vocation au Moulin du Portage. Cet ancien moulin seigneurial, de 86 pieds de longueur sur 32 pieds de largeur, a en effet été acheté par la société historique, le 11 avril dernier.

La société a acheté ce vieux moulin à farine, pour le prix de \$11 de M. Edmond Joly de Lotbinière, secrétaire exécutif du gouverneur général à Ottawa. Ce descendant de la famille des seigneurs de Pointe-au-Platon avait antérieurement refusé de vendre ce moulin à une chaîne d'hôtels, préférant lui réserver une vocation d'intérêt communautaire, selon ce qu'a révélé M. Yves Tousignant.

Cet ancien moulin à farine est situé à quelques milles de Pointe-au-Platon, soit en bordure de la rivière du Chêne, entre Saint-Louis de Lotbinière et Sainte-Émélie de Leclercville. Il avait été construit en 1817 et il fut classé monument historique en 1964.

Le comité chargé de trouver une utilisation du vieux moulin a déjà déposé un rapport très volumineux. Ce rapport, préparé avec l'aide de Mlle Hélène Renaud, du ministère des Affaires culturelles, inclut un historique complet, incluant un plan de localisation, une définition exacte de la construction, le détail du contenu original, etc.

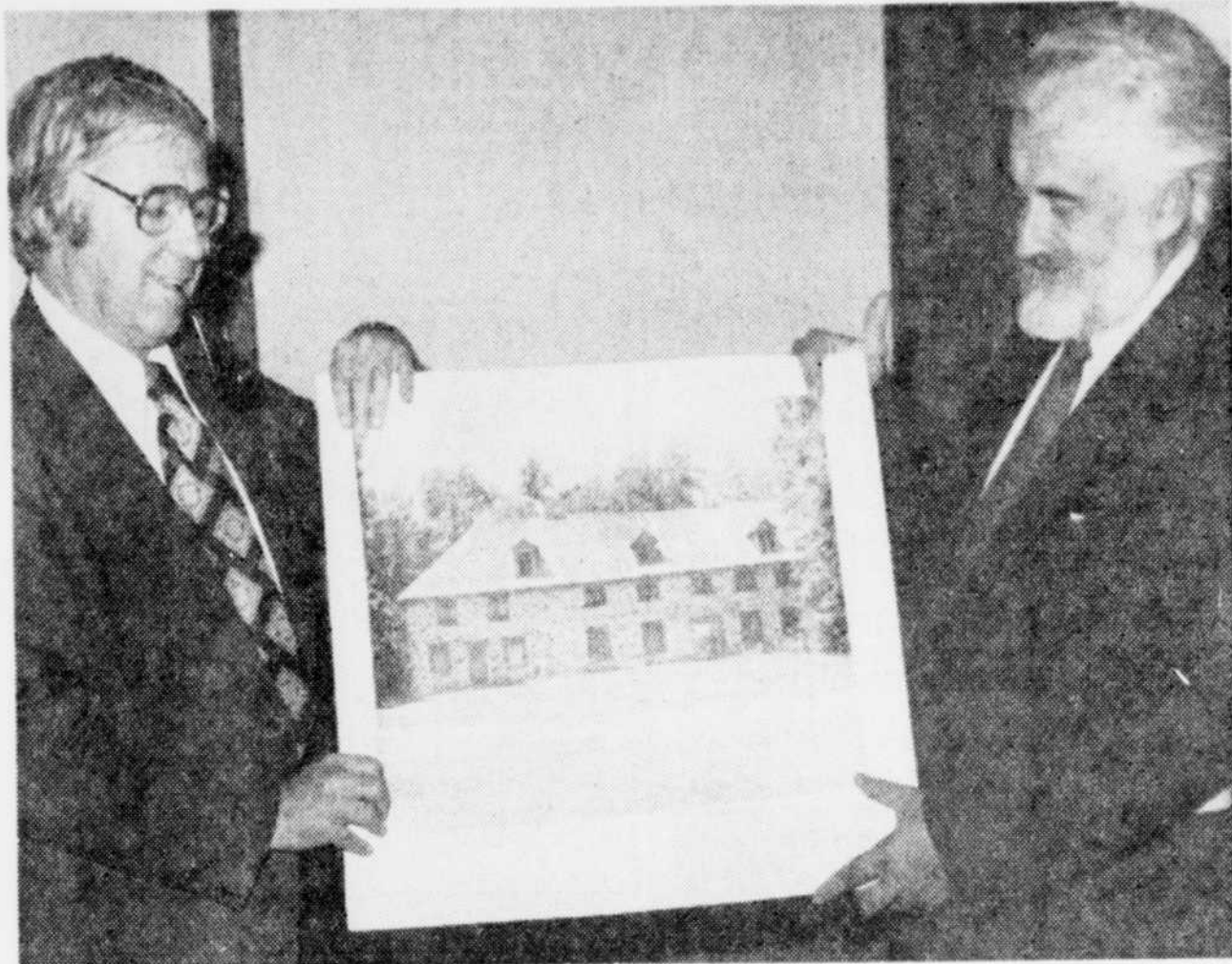
L'utilisation suggérée vise une base de plein air intégrée à un moulin à farine qui pourrait être en activité

quelques heures par jour, entre juin et septembre. Il reste à étudier la possibilité de faire fonctionner ce moulin sans que la poussière du grain ou la farine nuisent à l'ensemble. À l'intérieur, pourraient être aménagés une cafétéria et une salle à manger, une salle polyvalente, un atelier d'artisanat, une salle d'exposition, etc... Un entrepôt ainsi qu'une salle de spectacle pourraient probablement être contenus dans une nouvelle construction pouvant remplacer les écuries qui se trouvaient jadis à côté du moulin.

Nous ne désirons pas que cet aménagement devienne un éléphant blanc mais qu'il réponde à un besoin ainsi qu'au désir de la population de Lotbinière, a mentionné le président du comité, M. Marcel de la Chevrotière. Les

dirigeants de la société historique doivent étudier, en collaboration avec le comité d'utilisation, la possibilité de créer éventuellement une corporation pour la gestion de ce moulin.

L'architecte Georges Amyot, celui qui a fait les plans de Place Royale, à Québec, a déjà préparé des plans préliminaires en vue de la restauration du Moulin du Portage. Une subvention de \$10,000 a été octroyée pour ces plans par le ministère des Affaires culturelles. Celui-ci réserve par ailleurs une subvention de \$400,000 pour cette restauration, dont on ignore encore l'évaluation. À Saint-Roch-des-Aulnaies, par exemple, la restauration d'un moulin semblable mais moins délabré avait coûté \$650,000, l'année dernière.



Le Soleil, Gilles Pepin

MM. Normand Bolduc et Jean-Guy Rivest, nouveaux président et vice-président de la Société historique régionale de Lotbinière, montrent fièrement une vignette représentant l'ancien moulin seigneurial devenu la propriété de la société qui s'apprête à le restaurer.

Selon le député de Bellechasse

Manufacture fermée par la faute du gouvernement

par Gilles PEPIN

du bureau du Soleil

LEVIS — Le gouvernement du Québec a deux poids deux mesures quand il s'agit de relance industrielle. Telle est l'opinion exprimée au SOLEIL par le député unioniste de Bellechasse, M. Bertrand Goulet.

M. Goulet a déclaré qu'une manufacture de skis, propriété des Industries Bellechasse, à Saint-Raphaël, a dû fermer ses portes définitivement parce que le gouvernement a exigé des conditions inacceptables.

Les 40 employés des Industries Bellechasse Inc. avaient d'abord été mis à pied temporairement, au début de l'été, à cause de difficultés financières éprouvées par l'entreprise. Celle-ci

pouvait embaucher 65 personnes en période normale de production.

Le président des Industries Bellechasse, M. Jean Gaudet, comptait relancer l'industrie en sollicitant l'aide gouvernementale.

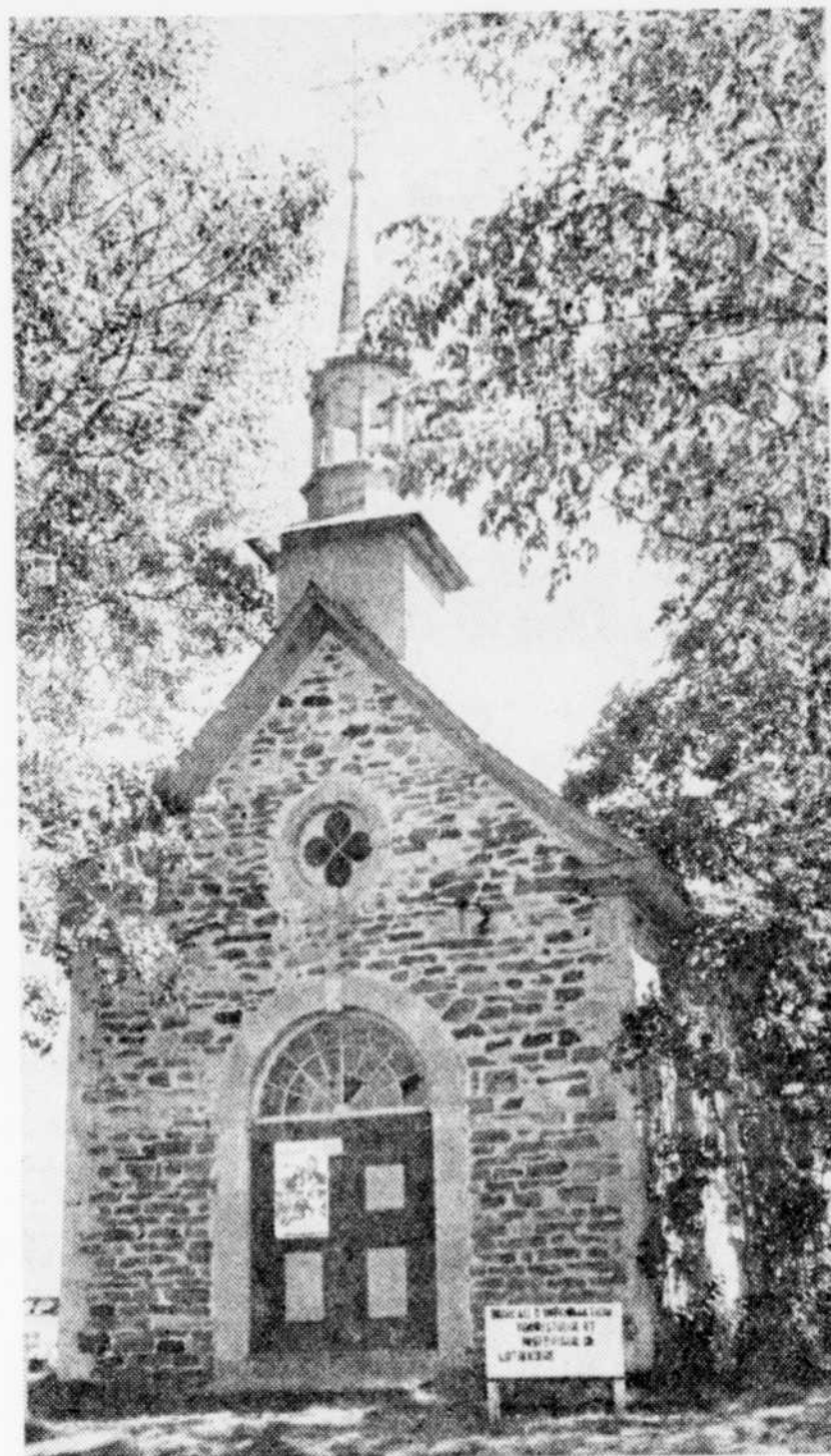
D'après des représentants de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), qui ont recommandé l'octroi d'une subvention et la mise sur pied d'un comité de gestion qui aurait pu aider à une relance, cette industrie pouvait assurer sa rentabilité en réorganisant notamment son service de distribution. Le fabricant européen de skis Jeavenen s'était aussi montré intéressé à collaborer avec l'entreprise de Saint-Raphaël, qui détenait déjà une franchise pour la fabrication de ce produit de renommée internationale.

Après deux mois d'espoir, les citoyens de Saint-Raphaël ont vu, la

semaine dernière, des camions apporter tout l'équipement contenu dans l'usine. Il appert que c'en est fini de l'investissement de \$265,000 qu'avait déjà mis le propriétaire, de même que le \$100,000 que Jeavenen y avait aussi placé et qu'il était prêt à transformer en capital-action.

Selon le député Goulet, le gouvernement voulait que soient ajoutés d'autres investissements. Ainsi, il avait été demandé à Royal-Nat de transformer un prêt en capital-action. Il avait également été demandé au prêteur Traders de renégocier son contrat.

Pour le député Goulet, ce que le gouvernement vient de faire là est inqualifiable. "Il a ajouté \$1,4 million, cette année, pour conserver 91 emplois chez Tricofil. Mais pour sauver 65 emplois à Saint-Raphaël de Bellechasse, il n'a pas voulu répondre à une demande d'aide de \$100,000."



Chapelle de procession, à Saint-Louis de Lotbinière, complètement restaurée au coût de \$33,000.

VIVRE EN FRANÇAIS, C'EST TRAVAILLER EN FRANÇAIS

Le 26 août 1977, la Charte de la langue française faisait du français la langue officielle du travail au Québec. Depuis, c'est en français que les employeurs doivent rédiger les communications destinées à leurs employés de même que les offres d'emploi et les avis de concours.

Travailler en français, cela implique aussi qu'un employeur ne peut congédier, mettre à pied, rétrograder ou déplacer un employé pour la seule raison qu'il est unilingue français; de plus, si un employeur exige comme condition d'accès à un poste la connaissance d'une autre langue, il devra en prouver la nécessité.

Comme le français est aussi la langue officielle des relations du travail au Québec, les conventions collectives et leurs annexes doivent maintenant être rédigées en français et les associations de salariés doivent communiquer en français avec l'ensemble de leurs membres.

Dans le même esprit, l'Office de la langue française s'assurera que toutes les entreprises employant plus de 50 personnes auront obtenu leur certificat permanent de francisation d'ici le 31 décembre 1983. Toutes ces mesures s'imposent car vivre en français, au Québec, doit signifier travailler et réussir en français.

Vivre en français, c'est l'affaire de tous les travailleurs québécois.



Gouvernement du Québec
Office de la langue française

Un goût pour ce qui est beau, solide et chaleureux...

L'Encoignure vous offre sa collection de meubles traditionnels qui s'harmonisent à tous les décors et comprend plus de 200 items. Aussi, vous pouvez vous procurer des pannaux d'armoires, des rampes d'escalier, des portes intérieures et extérieures fabriquées selon vos spécifications.

Nous disposons aussi en magasin de toute la gamme de poêles à bois, en fonte, des couvre-lits, draperies et autres pièces artisanales ainsi que de plusieurs tableaux de divers peintres québécois.

L'étiquette d'authenticité culturelle

Les meubles de l'Encoignure sont fabriqués de façon à respecter les modes de fabrication artisanale. Sur le meuble est apposé à la pyrogravure le sceau d'authenticité culturelle. Il comprend: la signature de l'artisan ainsi que l'année de fabrication.



FOYER DE LA "FONDERIE ANTIQUE"
36" x 40" x 34"
91cm x 1.2m. x 86cm
Plusieurs autres modèles de poêles en fonte également disponibles.

MEUBLES
L'ENCOIGNURE

1360, Notre-Dame (coin boul. Hamel)
Ancienne-Lorette — Tél.: 871-3121

OUVERT TOUTS LES JOURS À COMPTER DE 10H. A.M. SAUF LE LUNDI

DEPLIANTS COULEURS illustrant nos meubles maintenant disponible gratuitement, sur demande.